N° 76

eccissien

Bulletin d'Informations Municipales

N° 76

En vue très vite

Accueil ponctuel au Carrousel des bébés

page 5

Dossier

La rentrée scolaire

page 6

Album

Balades du patrimoine

page 18

Coup d'œil

Des cuisines dans les crèches

page 22

Sport

Bienvenue au Val d'Europe Football club

page 26

Au quotidien

Les gaz de schiste, notre avis

page 44

Seris

COMMINE DI VAL D'EUROPE

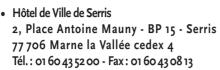
www.mairie-serris.net





Info Mairie







M^{me} Louah

Accueil Hôtel de Ville:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi:9h00 - 12 h 00



- Mairie du Bourg de Serris 12, rue Émile Cloud - 77700 Serris
- Police Municipale: Tél.: 01 60 43 27 15
 Courriel: police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques: Tél.: 01 60 43 66 81
 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Accueil Mairie du Bourg:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Service Maëlis:

Tél.: 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur)
Courriel: maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler: les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme: Tél.: 0160436763

 Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 0160436795 Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Maison des Associations "Équinoxe"

Service Fêtes et Animation: Tél.: 0160436690
 Courriel: n.chevalier@mairie-serris.net
 Adresse: 2, sente des Communes - 77700 Serris

Horaires d'accueil pour les locations de salle: Mercredi: 09 h00 - 12 h00 / 14 h00 - 18 h00 Contact pour la location de salle: M^{me} Sylvie Rouyer Tél. pour la location de salle: 01 60 43 66 90

Renseignement sur les animations municipales. Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

• Service Culturel: Tél.: 0160432521 Courriel: culture@mairie-serris.net

Inscription sur les listes électorales

Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent à l'Hôtel de Ville, avant le 31 décembre 2012, 17 heures.



Pièces à fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité,
- un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture EDF, de téléphone...) (si l'intéressé habite chez ses parents, une attestation des parents établie sur papier libre, certifiant qu'il habite chez eux, et un justificatif de domicile des parents)

La radiation sur l'ancienne liste électorale se fait en même temps que la nouvelle inscription.

Si vous avez changé d'adresse à Serris (déménagement à l'intérieur de la commune), vous devez également passer vous inscrire afin que vous soyez rattaché au bureau de vote le plus proche de chez vous.

Cartes grises

Les dossiers de demande d'immatriculation des véhicules (SIV) ne seront plus traités au guichet de la sous-préfecture de Torcy. À compter du lundi 8 octobre 2012, les usagers n'auront plus à se déplacer à la sous-préfecture de Torcy. Ils pourront effectuer leurs démarches en transmettant leur dossier complet soit :

- par courrier, à la sous-préfecture de Torcy
 (7, rue Gérard Philippe 77 204 Marne la Vallée-Torcy),
- en le déposant dans la boîte aux lettres extérieure prévue à cet effet devant la sous-préfecture (accessible 24h/24),
- en le déposant au point accueil "cartes grises" de la sous-préfecture entre 9 heures et 11 h 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Une attestation de dépôt est remise à l'usager si le dossier est complet.

Plus de renseignements sur le site internet de la préfecture : www.seine-et-marne.pref.gouv.fr



Denis Gayaudon, Maire de Serris



Au service des Serrissiens et du territoire

Le résultat du vote du Conseil Municipal de Serris du 2 juillet semble avoir offusqué certains de mes collègues maires de communes limitrophes. Pourtant depuis début 2011, j'avais exprimé mon scepticisme sur la proposition d'union par une fusion. Les fondements de cette volonté de changement me semblaient trop imprécis voire même aventureux pour une commune en pleine croissance à qui il appartient de définir son propre devenir. J'ai d'ailleurs développé à plusieurs reprises mes arguments.

Notre vote a autant de légitimité que celui des 4 autres communes. Il est arrivé après de longs débats entre élus et d'échanges avec les Serrissiens.

La position de Serris n'empêche nullement, bien au contraire, l'organisation d'un référendum local. L'intérêt et l'importance de la question le mériteraient.

Il nous est également reproché de ne vouloir rien changer voire même de rejeter notre intercommunalité. Soyons sérieux!

Nous partageons déjà depuis de nombreuses années des compétences en commun avec Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray et Magny-le-Hongre dans le cadre de notre Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN du Val d'Europe), ainsi par exemple: l'urbanisme, le logement, les transports nécessaires à la desserte des 5 communes, les réseaux primaires d'assainissement et d'adduction d'eau, les actions économiques, les équipements rendus nécessaires par les urbanisations nouvelles, la réalisation des équipements sportifs, de loisirs et d'animation culturelle d'intérêt intercommunal, la réalisation des équipements de télédistribution et leur exploitation, le service public de collecte et de traitement des ordures ménagères, le Centre Social Intercommunal, le Réseau d'Assistantes Maternelles, l'entretien des grands espaces verts et des voiries communautaires,... Le tout grâce à la fiscalité économique transférée des communes vers le SAN.

C'est d'ailleurs aussi pour cela que nous nous réjouissons de l'installation récente sur notre commune de siège d'entreprises comme la Médecine du Travail, Ludendo ou celui de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ainsi que la création de la pépinière d'entreprises...

L'importance du développement résidentiel que nous portons et que nous continuerons à porter, ne trouverait pas son sens et son équilibre sans la création d'emplois de proximité et de richesse économique.

Nous souhaitons rester le plus possible maître de notre destin, garder la capacité de parler par nous-mêmes de notre propre avenir et continuer à servir l'intérêt général et celui du territoire.

Avec mes sentiments dévoués

Denis Gayaudon,

Maire de SERRIS.

Le Serrissien

Denis Gayaudon, Maire de Serris.

Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Xavier Lanéry, Noura Bellili.

Service Communication: Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h,

Service Communication

 Conception graphique: Service Communication.

Desbouis Gresil Tél.: 0169834466 Imprimé sur du papier recyclé Certification Label Imprim'Vert

Tirage:

4000 ex. Dépôt légal: 4er trimestre 2012



EN VUE, TRÈS VITE

4

- Ferme des Communes
- Accueil ponctuel du Carrousel des Bébés

DOSSIER

- La rentrée scolaire
- 6
- Un soutien actif aux écoles
- De l'autre côté du self
- De nouveaux aménagements sécuritaires

L'ALBUM DE SERRIS

12

- Quand été rime avec solidarité
- Un été riche en activités
- Un centre de loisirs estival
- Balade à travers le patrimoine de Serris

COUP D'ŒIL

- Un nouveau lac à Serris
- 3° édition des victoires du paysage : nomination du quartier du lac
- Une bonne alimentation commence dès le plus jeune âge
- Mieux vaut prévenir que guérir
- "La tête ailleurs" le temps d'un festival

Dossier: Rentrée scolaire 2012-20

SPORTS

- **■** Bienvenue au Val d'Europe Football Club!
- Rugby: Meaux et Serris s'unissent

DÉMOCRATIE

- **■** Délibérations des Conseils Municipaux
- Tribunes

- Une offre hôtelière, facteur d'essor économique
- Un hôpital à Serris...ou presque!
- Les Valeuropéens se sont jetés à l'eau
- Ludendo choisit Serris pour son siège social
- La SIMT et la CCI ouvrent à Serris
- La taille des haies : le rôle de chacun
- Le Rotary Club du Val d'Europe
- Le gaz de schiste, notre avis







En Vue très vite

l'affiche

Ferme des Communes Salle Alfred de Musset

Programmation - saison 2011-2012



Geneviève **CHAFFARD** Adjointe au Maire Déléguée à la Culture



Le programme culturel est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrissiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie du Bourg, ainsi qu'à la Ferme des Communes et sur le site internet de la commune (www.mairie-serris.net).

ZONE LIBRE "DR JEKILL & M. HYDE"

Ciné-Concert

samedi 20 octobre, 21 h oo

Adapté librement du roman de Robert Louis STEVENSON, le film raconte comment Henry JEKYLL, un brillant et irréprochable médecin de la société victorienne, invente un drôle de breuvage magique qui lui permet de se transformer en très vilain HYDE pour assouvir ses plus inavouables pulsions. Hélas pour lui, emporté par son invention, l'apprenti sorcier rejoindra la cohorte des tristes héros ayant pactisé avec le diable.



Zone libre, c'est le nom du trio né de la rencontre entre Serge TEYSSOT-GAY (qui fut notamment le guitariste de Noir Désir) et Marc SENS, avec la complicité de Cyril BILBEAUD à la batterie. Outre leurs albums de rock expérimental parfois mâtiné de rap, ils multiplient les projets avec le cinéma, en participant à la bande originale du GAINSBOURG de Joann SFAR ou en accompagnant en direct des films muets comme NOSFERATU de MURNAU et Le Cabinet du Docteur CALIGARI de Robert WIENE.

MÉLANGE DEUX TEMPS

Humour Clown Visuel

vendredi 9 novembre, 21 h 00

Mister B. et Mister P., deux personnages intemporels, duo épique, deux énergumènes qui adorent se détester Mister P. est lunaire et maladroit, Mister B. est autoritaire et raisonnable. Tout les oppose, sauf cette fragilité commune et cette âme qui nous touche au cœur, nous chatouille les zygomatiques et titille notre âme d'enfant. BP ZOOM fête ses 20 ans et vous offre un spectacle anniversaire, Mélange 2 Temps véritable florilège poético-burlo-clownesque.



AUOUR DE L'ŒUVRE D'EDWARD HOPPER

Conférence

Vendredi 16 novembre, 20 h 30

En écho à l'exposition du Grand Palais du 6 octobre 2012 au 28 janvier 2013.

La peinture d'Edward HOPPER est devenue l'archétype de l'Amérique. Pourtant HOPPER a déclaré : "Ce qui me fait enrager, c'est tout ce tapage autour de la scène américaine. Je ne pense pas avoir jamais essayé de peindre la société américaine. J'essaie de me peindre moi-même".

L'importance croissante du réalisme dans l'art américain des années 20, réduit pour ses partisans comme pour ses détracteurs, la lecture de l'œuvre de HOPPER au réalisme, envisagé comme un mode d'expression américain par excellence. HOPPER a pourtant déclaré "L'art est l'expression de la vie intérieure de l'artiste, et cette vie intérieure entraîne une vision personnelle du monde".



Centre Culturel de la Ferme des Communes

Salle de spectacle Alfred de Musset

8 Bd Robert Thiboust -77 700 Serris - Val d'Europe Tel.: 01 60 43 25 21/Fax: 01 64 63 36 96 Courriel: culture@mairie-serris.net Site internet: www.mairie-serris.net

TARIFS:

•Tarif A: - adultes: 12€ - jeunes (- de 26 ans): 5€ - famille (2 parents et 2 enfants): 8€ - groupe (10 pers. et +):

• Tarif Réduit (Carte de réduction annuelle*): •Tarif B (Jeune public): 4 € pour tous

• Tarif C (Très jeune public):

2 € pour tous

*Carte de réduction annuelle: cette carte est au tarif de 15 euros et offre des réductions à la Ferme des Communes mais également à la Ferme Corsange de Bailly Romainvilliers et au File 7 à Magny le Hongre.

L'accueil ponctuel au Carrousel des Bébés

L'e ponctuel est un mode d'accueil où l'enfant découvre un espace convivial, fait d'activités et de jeux d'éveil. Il apprend aussi à se séparer de sa famille pour quelques heures ou plus, avec ou sans le repas. L'accueil ponctuel est aussi pour le parent, un lieu d'échanges et de rencontres avec d'autres parents. Cet accueil est proposé principalement aux familles en congé parental ou en recherche d'emploi.





Qu'est ce que l'accueil ponctuel?

C'est un accueil d'une durée limitée (minimum d'une demi journée) ne se renouvelant pas à un rythme prévisible à l'avance et en fonction des disponibilités.

Cet accueil est destiné aux enfants de 15 mois à 4 ans.

Pour tout renseignement:

Le Carrousel des Bébés

29, cours du Danube 77 700 Serris

Tél.: 01 60 42 37 92

Fax: 01 60 42 40 17

Courriel: carrousel@mairie-serris.net

Horaires:

- du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (fermé le mercredi)

10 places disponibles en accueil ponctuel

Rentrée scolaire

Rentrée scolaire 2012-2013

Le mardi 4 septembre, à Serris, les enfants ont repris le chemin de l'école. Moment important aussi bien pour les enfants que pour les parents, la rentrée marque la fin des vacances, le temps des retrouvailles et le début d'une nouvelle année.



Noura BELLILI

Adjointe au Maire
Déléguée à
L'Enseignement Primaire



Rentrée à l'école Robert Doisneau



Première visite de la classe à l'école Jean de la Fontaine par les enfants

Les rentrées ont toujours une atmosphère particulière, c'est un mélange de sentiments, entre excitation et appréhension. Certains enfants étaient ravis de retrouver leurs copains, d'autres plus réticents pour leur première rentrée. Mais les larmes versées au départ des parents se sont bien vite évaporées! L'attention des enfants s'est très vite tournée vers la découverte de leur nouvel environnement, du nouvel enseignant et surtout des nouveaux petits camarades.



Rentrée à l'école Jules Verne



Rentrée à l'école Henri Matisse

RESTAURATION SCOLAIRE

En moyenne 879 repas sont servis par jour dans les 4 groupes scolaires de Serris.

HENRI MATISSE

Maternelle:

Petite section: M^{me} PESNEL, 24 élèves

Petite et moyenne sections: Mme LALLEMAND, 24 élèves Moyenne et grande sections: Mme COLLIN, 23 élèves Moyenne et grande sections: M. MOISDON, 22 élèves

Élémentaire:

CP/CM2: Mme JAGUT, 26 élèves CE1/CE2: Mme CARPENTIER, 32 élèves CM1/CM2: Mme LEGRAY, 27 élèves

IULES VERNE

376 élèves

Maternelle:

Petite section: M^{me} VIDOU, 26 élèves Petite section: Mme DUCHEZEAU, 25 élèves Moyenne section: Mme BUSIERE, 30 élèves Moyenne et grande sections: M^{me} NIGON, 28 élèves

Grande section: Mme GARCIA, 29 élèves

Élémentaire:

CP: M^{me} VOISOT, 21 élèves CP: Mme DIORDIEVIC, 21 élèves

CE1: Mme MAGNON et Mme TARANTOLA. 26 élèves

CE1: Mme MORO, 25 élèves CE2: Mme PLANCHON, 26 élèves CE2: Mme LAMBAY, 27 élèves CM1: M. ZINE-EDDINE, 30 élèves

CM2: Mme LEJUEZ et Mme MALONGA, 25 élèves

CM2: Mme VALERY, 25 élèves CLIS: Mme NEYROUD, 12 élèves

DIRECTION:

Élémentaire: Mme LEJUEZ, 0160430887

IEAN DE LA FONTAINE

300 élèves

Maternelle:

Petite section: M^{me} CADENAT, 32 élèves Petite et grande sections: M^{me} BERNIER, 31 élèves Moyenne et grande sections: M^{me} VANACKER, 31 élèves Moyenne et grande sections: M^{me} TOURREIL, 31 élèves

Élémentaire:

CP: M. MORIGNOT, 25 élèves CP/CE1: Mme BERTRANT, 21 élèves CE1: Mme KIEFFER, 25 élèves CE2: Mme RIBEIRO, 27 élèves CE2/CM2: Mme MALOSSI, 22 élèves CM1: Mme VIGNOT, 29 élèves CM2: M. BOUVROT. 26 élèves

Maternelle: Mme BERNIER, 0160436687 Élémentaire: M. BOUVROT, 01 60 43 66 86

ROBERT DOISNEAU

Maternelle:

Petite et moyenne sections: M^{me} MASSON, 27 élèves Petite et moyenne sections: M^{me} CAMU, 27 élèves Moyenne et grande sections: Mme MABILLE et M^{me} MIALON, 26 élèves

Élémentaire:

CP: Mme SWCHEITZER, 24 élèves CP/CE2: Mme SAVARIN 20 élèves

CE1: Mme LANGLINAY et Mme AIM, 26 élèves CE2/CM1: M. SPIELVOGEL, 21 élèves CM1: M. DESPERIER, 27 élèves

CM2: Mme LE GUEN Mme WORTAM, 26 élèves

Élémentaire: M^{me} LE GUENN 01 6043 2745

Collège de St Germain sur Morin 215 élèves

6ºA: M. PUJADE, 29 élèves

6e B: Mme LEBOULLENGER, 27 élèves

6°C: Mme THEVENOT 29 élèves 6°D: M. SOULARD, 26 élèves

5e A: Mme VETTARD, 25 élèves 5°B: Mme DAGNEAUX, 27 élèves

5°C: M^{me} FREMOND 27 élèves

5°D: M. MARIANELLI, 25 élèves

COLLÈGE MADELEINE RENAUD 549 élèves

6e1: M. BENNER, 25 élèves 6e2: Mme BEUREUX, 25 élèves 6°3: M. PARISOT, 25 élèves

6°4: M. MARGUERITAT, 26 élèves

6e5: Mme DETEUF. 26 élèves 5e1: M. FAGEON, 28 élèves

5e2: Mme TEYSSIER, 28 élèves

5e3: Mme SIVADIER, 29 élèves 5e4: M. BICHOT, 28 élèves

5e5: Mme AFFRE, 27 élèves

4e1: Mme CURTILLAT, 28 élèves 4^e2: M^{me} OSMONT, 28 élèves

4e3: Mme HUBERT, 27 élèves

4º4: M. THEVENET, 29 élèves 4e5: Mme BARRES, 29 élèves

3e1: Mme ADAM, 28 élèves 3e2: M. LARUE, 29 élèves 3e3: Mme FRANCOIS, 28 élèves

3°4: M. FISCHER, 29 élèves 3°5: Mme DUMONT, 27 élèves

INSPECTION ACADÉMIQUE de CIRCONSCRIPTION

M. VARENNE

RASED

Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté Scolaire 18 bis, rue de la Garenne - 77700 Serris Tél.: 01 60 43 11 43

LYCÉE ÉMILIE DU CHÂTELET 776 élèves

2^{nde} 1: M^{me} MOLAMBO, 32 élèves

2^{nde} 2: M^{me} AMICE-BRUMEL, 33 élèves

2^{nde} 3: M^{me} SASSI, 35 élèves

2^{nde} 4: M^{me} ROLHION, 35 élèves

2^{nde} 5: M^{me} WILLIART, 34 élèves

2^{nde} 6: M^{me} SZELGOJOWSKI, 34 élèves

2^{nde} 7: M^{me} POULMANE, 34 élèves

2^{nde} 8: M^{me} SIMONEAU, 33 élèves

2^{nde} PRO: M. PARANAVITHANA, 22 élèves

2^{nde} TECH: **M. VAN SEVENANT**, 23 élèves

1ère ES1: Mme MÜCKENSTÜRM, 33 élèves

1ère ES2: Mme CHEVALLIER, 23 élèves 1ère ES3: M. AMOROSO, 24 élèves

1ère L: Mme CARNAT-LOUVET. 31 élèves

1ère S1: Mme GIRARD-REYDET, 31 élèves

1ère S2: M. DURR, 33 élèves

1ère Sa: M. FOIRIEN, 31 élèves

1ère PRO: M. MICHEAU, 24 élèves

1ère TECH: Mme RICCIARDI, 24 élèves

Tale ES1: M. HABABOU, 33 élèves

Tale SES: Mme DALAY, 32 élèves

Tale L: Mme BIGOT, 33 élèves

Tale S1: M. SCHAVSINKI, 35 élèves

Tale S2: M. BONNET, 34 élèves

Tale PRO: M. LEFEBVRE, 23 élèves

Tale TECH: M. VLADIC, 17 élèves

DIRECTION:



Rentrée scolaire

Un soutien actif aux écoles!

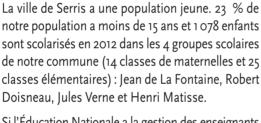
À Serris, et comme partout en France, les écoles primaires appartiennent à la commune. Informatique, sécurité, travaux, culture, autant de domaines dans lesquels la ville intervient pour construire une politique éducative locale vouée à la réussite des élèves et à leur bien-être.



Noura BELLILI

Adjointe au Maire

Déléguée à
l'Enseignement Primaire



Si l'Éducation Nationale a la gestion des enseignants (recrutement, carrière, rémunération, programme pédagogique), la ville de Serris accompagne activement les missions des enseignants pour que les enfants scolarisés dans notre commune aient la meilleure éducation possible.

Un patrimoine important

Pour pouvoir accueillir les enfants, les enseignants des écoles maternelles et élémentaires ont besoin de locaux. Sur notre secteur, c'est notre intercommunalité (le SAN du Val d'Europe) qui a la compétence de la construction des équipements publics nécessaires, comme les écoles, avant de les rétrocéder à la commune; 4 groupes scolaires ont ainsi été bâtis à Serris entre 1992 et 2004. La gestion de ces bâtiments revient donc à la commune, que ce soit au niveau du nettoyage, de la maintenance quotidienne ou des travaux. Ainsi, par exemple, le ravalement des façades du groupe scolaire Jean de La Fontaine et la reprise du revêtement du parking de Robert Doisneau ont été réalisés cet été, avec

une participation financière du SAN. Pour des raisons compréhensibles, les travaux sont principalement programmés pendant les vacances scolaires.

Le mobilier nécessaire pour accueillir les enfants est également fourni par la ville: bureaux, tables, chaises, armoires, autant d'éléments qui sont financés par le budget municipal. La ville met également à disposition tout le matériel nécessaire à la réalisation des missions pédagogiques des enseignants: craies, stylos, tableaux, toutes les petites fournitures sans lesquelles il serait difficile de travailler au quotidien. Il en va de même pour des moyens de communication plus moderne comme les téléphones, les fax, les photocopieurs et les ordinateurs, les tableaux numériques,...

Des écoles connectées

Chaque groupe scolaire de Serris bénéficie ainsi d'une salle informatique composée de 12 à 15 postes. L'école Henri Matisse dispose, quant à elle, d'une classe mobile, constituée de 13 PC portables, d'un tableau numérique interactif, d'un scanner et d'une imprimante. Ce projet a été soutenu et financé principalement par la municipalité.

En plus de la mise à disposition du matériel informatique, la municipalité a également en charge sa maintenance: renouvellement des antivirus,



Sylvie AUDRAIN
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance
et à la Restauration
Scolaire

9

"nettoyage" des PC, 2 fois par an, mise à jour des systèmes tous les 6 ans et réparation des pannes éventuelles, autant de tâches effectuées par le service informatique de la commune.

Une présence importante dans les écoles

Plus de 70 agents municipaux interviennent quotidiennement dans les écoles.

 Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles), qui travaillent en collaboration étroite avec les enseignants des écoles maternelles.



- Le personnel de restauration scolaire qui s'occupe des repas des demi-pensionnaires. (en moyenne, 800 repas sont servis chaque jour dans les écoles de Serris).
- Les animateurs qui s'occupent de l'éducation des enfants pendant les temps hors scolaires,accueils périscolaires du matin et du soir, temps du midi.
- Les gardiens des écoles qui permettent le bon fonctionnement des groupes scolaires
- Les agents d'entretien qui s'occupent du ménage des locaux, dans le cadre d'un contrat de prestation négocié par la ville.



 Même si les enseignants dépendent de l'Éducation Nationale, ils sont toutefois rémunérés par la commune lorsqu'ils s'occupent des études surveillées.

Des salles et du matériel mis à disposition

Quand les enseignants ont besoin de locaux en dehors du temps scolaire, ils doivent en faire la demande à la ville. Les salles polyvalentes des groupes scolaires sont ainsi mises à disposition des enseignants lors de spectacles de fin d'année par exemple ou de réunions. Des équipements plus spécifiques sont également prêtés gracieusement aux enseignants, comme par exemple les équipements sportifs municipaux mis à disposition des écoles dans le cadre de l'intervention d'éducateurs sportifs du SAN en cycle 3 (CE2-CM1-CM2).

Dans le cadre des fêtes de fin d'année des écoles, du matériel est également prêté aux écoles : barbecue, barnum, matériel de sonorisation, chaises, tables, autant d'éléments qui doivent être mis en place par les services techniques de la ville.

Une sensibilisation à la culture et un soutien aux projets

Pour sensibiliser les enfants au spectacle vivant, la municipalité propose des spectacles et des activités artistiques adaptées. Chaque année, le service culturel invite gracieusement les classes des écoles de Serris à assister à un spectacle à la Ferme des Communes. Cette année, tous les élèves pourront y participer à partir de 4 ans. La municipalité a également mis en place des ateliers artistiques en partenariat avec les écoles élémentaires et le collège: un atelier "modelage sculpture" pour les maternelles et deux ateliers "théâtre" pour les classes des écoles élémentaires et le collège.

De plus, la Ferme des Communes accueille les groupes scolaires de Serris pour leurs spectacles de fin d'année. Les enseignants peuvent ainsi bénéficier d'un équipement professionnel et du savoir-faire du régisseur qui leur est mis à disposition. Les enfants peuvent ainsi appréhender le fait de monter sur "une vraie scène" qui accueille tout au long de la saison des artistes professionnels.

Rentrée scolaire

10

Des expositions et animations sont également proposées aux écoles, par exemple, sur les droits des enfants ou encore le développement durable. Ces expositions, généralement interactives, sont créées par les animateurs des centres de loisirs de la commune et

ont un lien avec le programme pédagogique de l'année scolaire.

Les classes de découverte organisées par les écoles sont des projets majeurs pour l'ouverture d'esprit des enfants et l'occasion unique d'aborder des thèmes comme la nature, la culture, le sport, les métiers, mais aussi l'apprentissage de la vie en collectivité. Ces classes de découverte sont financées à hauteur de 50 % par la ville. Des aides sont également mises en place pour les familles qui pourraient avoir quelques difficultés pour assumer leur participation financière. Des animateurs des centres de loisirs de Serris apportent leur aide aux enseignants pour accompagner les enfants lors de ces séjours scolaires.

Des abords d'écoles sécurisés

Lors des entrées et des sorties de classe, beaucoup d'enfants circulent aux abords des écoles. Afin d'assurer la sécurité de nos jeunes Serrissiens, la Police Municipale réalise des points écoles. Elle est ainsi présente sur la Méridienne, pour permettre la traversée de cette voie importante aux jeunes élèves se rendant au collège Madeleine Renaud ou au groupe scolaire Jules Verne. La Police Municipale assure également le point école au groupe scolaire



Henri Matisse. À Jean de La Fontaine et Robert Doisneau, ces points écoles sont assurés par des vacataires placés sous l'autorité de la Police Municipale.

La Police Municipale réalise également régulièrement des **opérations de**

prévention auprès des écoles, comme la participation au challenge routier du Val d'Europe, pour sensibiliser les enfants aux dangers de la route.

Les aménagements sécuritaires aux abords des écoles sont également pris en charge par la commune. Cet été, de nouveaux aménagements ont ainsi été installés aux abords du groupe scolaire Henri Matisse.

Des Conseils d'écoles moteurs d'échanges

Un conseil d'école est organisé chaque trimestre en présence du directeur de l'école, des enseignants, des élus, des représentants élus des parents d'élèves et des agents de la ville.

Le conseil d'école est le moment où se prennent les grandes décisions dans la vie de l'établissement. Ces moments de rencontre et d'échanges permettent également de régler les éventuels petits soucis du quotidien.

De par ses nombreuses actions, le rôle de la ville de Serris vis-à-vis des écoles, est primordial. Il permet, en synergie avec les enseignants, d'offrir une meilleure éducation de l'enfant pendant le temps scolaire, mais également dans la globalité de la journée de l'enfant, que ce soit pendant les accueils périscolaires, la restauration et le temps du midi ou les études surveillées.

De l'autre côté du self!

Au mois de juin dernier, les enfants du groupe scolaire Robert Doisneau ont pu visiter les cuisines de leur école. Habitués à être servis, ils ont découvert l'envers du décor, là où leurs repas sont finalisés, leur vaisselle lavée etc...





De nouveaux aménagements sécuritaires

Pour renforcer au maximum la sécurité des usagers de nos routes et de nos rues, de nouveaux dispositifs sécuritaires ont été mis en place cet été.

En juillet dernier, lors du conseil d'école du groupe scolaire Henri Matisse, les parents d'élèves avaient sollicité la municipalité pour l'installation d'éléments sur la chaussée afin de faire ralentir les automobiles aux alentours de l'école.

Pour diminuer la vitesse et sécuriser la traversée piétonne, des **ralentisseurs**, de type coussin berlinois, ont donc été installés Cours de la Tamise, au niveau du groupe scolaire Henri Matisse.

Des balisettes blanches, en axe de voie, ont également été mises en place pour empêcher les demi-tours sur la rue à sens unique.

Suite à la demande de Monsieur le Maire au Conseil Général, les ralentisseurs situés devant le Collège Madeleine Renaud ont été remplacés par le département (les collèges étant gérés par le département). En effet, les coussins berlinois installés précédemment n'étaient pas suffisamment élevés pour dissuader les amateurs de vitesse. Des travaux ont donc été entrepris pour les rehausser selon les normes en vigueur.

L'implantation de ces dispositifs complète de nombreux équipements déjà mis en place sur la commune pour assurer la sécurité des usagers; la vitesse étant un des facteurs principaux d'accidents en agglomération. Mais quels que soient les aménagements effectués, rien ne remplacera la prudence et le civisme des piétons et des automobilistes; alors respectez les limitations de vitesse et ralentissez surtout devant les équipements scolaires.





Album de Serris

Jeunesse

12

Quand été rime avec solidarité

Cap au sud pour les 17-19 ans de la Maison des Jeunes de Serris qui sont partis au Maroc, du 12 au 20 juillet dernier, dans le cadre d'un projet de "Santé et solidarité internationale".



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire

Délégué au Sport

et à la Jeunesse

Lorsqu'ils se sont envolés pour le Maroc le 12 juillet dernier, les Serrissiens de la Maison des Jeunes ont sans doute pensé à tout ce qu'ils allaient vivre dans ce pays, mais aussi à tout ce qu'ils avaient déjà accompli dans le cadre de cette opération.

En effet, comme le souhaitait dès le début du projet Luc Chevalier, Maire Adjoint délégué au sport et à la jeunesse, les participants à ce séjour se sont pleinement investis dans toute la préparation du projet "Santé et solidarité internationale". Ce projet qui consistait en la réalisation d'opérations de dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST) et en la remise de matériel scolaire au Maroc nécessitait une grande implication.

Ainsi, en mai dernier, les jeunes s'étaient investis dans la préparation et la réalisation de l'opération de

dépistage anonyme et gratuit qui avait eu lieu place d'Ariane. C'était l'occasion pour eux d'acquérir une expérience concrète de lutte contre les infections sexuellement transmissibles : il n'y a pas de meilleur message de prévention auprès des jeunes que celui qu'ils parviennent à porter et à diffuser eux-mêmes. Dans la perspective du séjour au Maroc, ils sont parvenus à collecter un lot de 72 tests rapides ainsi que 800 masques chirurgicaux pour en faire don à un établissement hospitalier marocain.

Parallèlement à ce volet sanitaire, les jeunes avaient également lancé une grande collecte de matériel scolaire auprès des collégiens et des écoles élémentaires de la ville. Grâce à l'implication de Noura Bellili, Maire adjointe à l'enseignement primaire, et à la générosité des donateurs, ils ont ainsi



pu équiper 50 cartables en matériel scolaire et récupérer de nombreux vêtements. Au total, ce sont plus de 280 kg de matériel qui ont été transportés (dont 150 kg de fournitures scolaires) par les adhérents de la Maison des Jeunes de Serris.

Lors de leur départ pour le Maroc, les jeunes étaient donc bien équipés et bien préparés pour la réalisation concrète du projet. Arrivés au Maroc, ils se sont dirigés vers le "Village de la forêt", un gîte au milieu d'un site naturel forestier à une dizaine de kilomètres de la ville de Benslimane, ville peuplée d'environ 46 000 habitants, à 55 km de Casablanca et 60 km de Rabat.

Dès le lendemain de leur arrivée, les adhérents de la Maison des Jeunes ont procédé à la distribution des 50 cartables et de leur contenu dans le petit village rural de Daidia à environ 12 km de Benslimane. Par l'intermédiaire de l'association Fath (qui signifie "ouverture" en arabe) chargée de gérer l'école, les jeunes Serrissiens ont connu une très belle et émouvante entrée en matière.

Le programme s'est ensuite poursuivi de manière intense, sans répit. Trois journées d'actions distinctes de dépistage se sont ainsi déroulées au cours du séjour, menées et organisées par les jeunes euxmêmes, avec l'appui d'Hicham, l'animateur de prévention venu accompagner le volet santé du projet. Ces actions de dépistage se sont déroulées à deux reprises sur la plage très fréquentée de Bouznika puis dans l'enceinte de l'hôpital provincial de la ville de Ben Slimane.



L'appréhension et l'hésitation qui dominaient au cours des premiers instants de l'action ont vite cédé la place aux contacts et aux discussions entre les jeunes et les habitants de tous âges. L'accueil a été chaleureux et le message de prévention contre les IST est passé parfaitement bien auprès d'une population qui ne demande qu'à être mieux informée.

Le dépistage à l'hôpital a également permis au groupe de remettre une partie des vêtements pour enfants en bas âge, ainsi que les deux poussettes collectées, aux patientes du service maternité. Cette opération s'est conclue par une visite du groupe auprès de l'antenne de l'ALCS (Association de Lutte Contre le Sida) à Rabat, l'occasion de saisir la réalité quotidienne des acteurs sociaux engagés dans la lutte contre cette maladie au Maroc.



Les autres vêtements collectés ont été remis directement aux enfants au cours d'une visite dans le centre de loisirs et de vacances de la commune de Bouznika. Cette structure accueille chaque année plusieurs centaines d'enfants et d'adolescents, en majeure partie issus de milieux défavorisés, placés au sein du centre éducatif en raison de problèmes familiaux ou d'une situation de prédélinquance.

Enfin, le séjour a naturellement été l'occasion de découvrir la culture, la langue et les modes de vie au Maroc. Outre la visite des souks et des quartiers animés de Casablanca, Mohammedia et de Rabat, la découverte du hammam et de la cuisine traditionnelle marocaine ont été pour beaucoup de jeunes de grands moments de plaisir.

Album de Serris

Jeunesse

14

Ils retiendront également le niveau sportif particulièrement élevé de la sélection de football de la province de Ben Slimane contre laquelle le groupe de jeunes Serrissiens a joué une rencontre amicale. C'est sur un score de trois buts à zéro que les jeunes ont finalement décidé de laisser la victoire à leurs adversaires, en promettant de prendre leur revanche à l'occasion d'un éventuel match retour.

Moment fort de partage, de découverte et d'engagement citoyen envers les habitants d'un pays lointain, ce séjour solidaire a permis à quelques jeunes de prendre conscience de certains enjeux importants auxquels est confronté le genre humain, dépassant de loin le cadre du pied d'immeuble, de la rue, du quartier ou de la ville. En retour, les jeunes seront parvenus à démontrer que si le SIDA est devenu un fléau planétaire, l'élan de solidarité dont ils sont capables ne connaît pas non plus de frontières.

Expérience unique de volontariat et d'engagement citoyen, ce séjour riche en souvenirs marquera les esprits de nos jeunes Serrissiens.

Dans un esprit d'ouverture et de partage d'expérience, ce séjour a demandé une forte participation en amont: réunions, stage, initiatives de prévention santé, collectes de matériel et de vêtements, travaux personnels, exposition, etc. Ce séjour et plus généralement le projet "Santé et solidarité internationale" n'auraient pas pu aboutir sans la contribution et l'appui d'un grand nombre d'acteurs:

 les partenaires marocains (Monsieur Nabil Boujida, Délégué à la Santé de la province de Ben Slimane - Monsieur Hamid Loraoui,

- administrateur du Village de la forêt Madame Fatiha RHOUFRANI, présidente de l'ALCS à Rabat),
- l'équipe d'animation de la Maison des Jeunes "Les Semailles" ainsi que le Service jeunesse de la ville de Serris.
- les parents d'élèves et équipes enseignantes de Serris,
- les partenaires des actions de santé,
- l'enseigne "Du pareil au Même" (Torcy et Val d'Europe) à qui l'on doit les dons de vêtements et de poussettes,
- l'association AIDES et le laboratoire Nephrotek pour le don des 72 tests rapides,
- et bien entendu, les jeunes Serrissiens eux-mêmes.

Un grand merci à eux!



Vous êtes âgé de 15 à 18 ans et avez un projet solidaire? Faîtes nous en part en écrivant à l'adresse courriel suivante: pel@mairie-serris.net

Album de Serris

Enfance

15

Un été riche en activités

De la Haute Normandie à la Côte landaise, en passant par la Dordogne, les jeunes Serrissiens ont profité de ces vacances d'été pour découvrir d'autres régions. Organisés par le service Enfance-Enseignement et le service des Sports, ces séjours ont été pour eux l'occasion de vivre de nouvelles expériences, d'apprendre et surtout de s'amuser!

Les 9-10 ans ont vécu "La vie de chapiteau", du 29 juillet au 3 août, en Haute Normandie. Durant ce séjour, ils ont bénéficié d'initiations aux arts du cirque; balles à grain, cerceaux, trapèze et échasses étaient au programme.





Fin août, les 7-8 ans sont partis à la découverte de la nature en Dordogne. Durant ce séjour à dominante plein air, axé autour du thème "La nature et ses secrets", les enfants ont exploré la forêt et ont énormément appris sur la nature et ses ressources.

Plus au sud, les Landes ont accueilli les 11-14 ans du 9 juillet au 18 juillet. Durant ce séjour, de nombreuses activités sportives étaient proposées. Les enfants ont pu notamment s'initier aux sports de glisse avec le surf ou encore le stand up paddle, activité qui consiste à se déplacer debout sur une grande planche à l'aide d'une pagaie. Randonnée, course d'orientation, accro-branche et détente, étaient également au programme du séjour.

Hébergés en gestion libre, ces séjours ont été également l'occasion pour les enfants de participer pleinement à l'ensemble des tâches de la vie quotidienne telles que la préparation des repas et le ménage.

Grâce à ces séjours, les enfants ont pu découvrir de nouvelles activités et de nouvelles régions. Ils ont acquis certains savoirs et techniques, et pardessus tout, ils se sont amusés. Encore des vacances qu'ils ne sont pas prêts d'oublier!





Sylvie AUDRAIN
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance
et à la Restauration
Scolaire



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire

Délégué au Sport

et à la Jeunesse

Un centre de loisirs estival

Cet été, les enfants ont profité des nombreuses animations proposées dans les centres de loisirs de Serris. Activités sportives et culturelles, jeux et sorties étaient au programme...

Solution de garde d'enfants, le centre de loisirs est aussi et surtout un lieu de pédagogie dans lequel les enfants évoluent. En effet, chaque activité élaborée par l'équipe d'animation représente pour l'enfant une réelle source

d'apprentissage. Afin de lui permettre de s'épanouir et de se réaliser dans des domaines d'ordre sensoriel, culturel, sportif ou social, les Serrissiens se sont vus proposer par les animateurs des activités très variées tout au long de l'été.

Piscine, karting,

vélorail, équitation et aussi des sorties au château de Champs, au bois de Jossigny et Montévrain, ont rythmé cet été. Les enfants se sont également rendus à la base de loisirs de Buthiers, dans des parcs d'attractions et se sont aventurés dans le Labymaîs, (labyrinthe végétal de maïs): munis d'une feuille de route, ils ont dû résoudre des énigmes et des jeux pour trouver la sortie.

En plus des traditionnelles activités ludiques et sportives, les enfants ont pu, grâce au Centre, découvrir de nouveaux horizons. En effet, ils ont pu s'adonner aux joies du camping à la Ferté Gaucher pendant 2 à 4 jours, en fonction des différentes tranches d'âge.

Cet été a également été l'occasion de créer et de partager. Lors de soirées d'échanges avec les parents, les enfants ont pu montrer leur savoir sur des activités telles que l'origami, le macramé, la danse, la pâte à sel... Les enfants ont également réalisé un travail sur les écritures: chinoise, égyptienne, arabe, braille. Ils ont pu notamment en

apprendre davantage sur cette dernière en visitant le musée Louis Braille à Coupvray.

Outre leur côté ludique, les activités du centre de loisirs sont également destinées à valoriser l'enfant et ses réalisations. Les activités manuelles permettent à l'enfant de s'exprimer et de s'épanouir à

travers ses créations. Durant l'été, nos jeunes Serrissiens ont, entre autres, conçu des livres explicatifs sur leurs différents voyages, leur culture et leurs passions.

L'adaptation aux règles de la vie commune du Centre, étape nécessaire à la vie en collectivité, a elle aussi été riche en enseignements, les enfants découvrant les différences qui font l'unicité de chacun et les bases de l'organisation d'un groupe. D'ailleurs, les thèmes sur les différentes cultures et l'apprentissage de la citoyenneté ont également fait l'objet cet été d'activités.

Après un été riche en enseignements et surtout en amusement, il faudra désormais attendre les futures vacances, car maintenant il est temps de retourner à l'école!



Sylvie AUDRAIN

Adjointe au Maire
Déléguée à L'Enfance
et à la Restauration
Scolaire



Bal Républicain

Association Musique Passion



Le soleil n'était pas au rendez-vous mais les Serrissiens oui!

Malgré un temps capricieux, la soirée du 13 juillet a une nouvelle fois réuni de nombreux Serrissien à la Ferme des Communes.

Organisée en partenariat avec les associations Musique Passion et Music'Anim, cette manifestation est devenue incontournable et attire chaque année de nombreux Serrissiens.

Attendue de tous, cette soirée est l'occasion pour les Serrissiennes et Serrissiens de se retrouver, de partager un moment convivial autour d'un buffet offert par la municipalité avant de se lancer sur la piste de danse.





17



Gilbert BRULFERTConseiller municipal

Délégué à l'Animation

et au Jumelage

Foire aux greniers et Forum des associations

Le 9 septembre dernier ont eu lieu les traditionnels rendez-vous de la rentrée: la Foire aux greniers et le Forum des Associations.

La Foire aux greniers, route de Meaux, a attiré tout au long de la journée de nombreux curieux, collectionneurs, flâneurs et exposants désireux de faire des affaires. Cette année, près de 180 exposants étaient présents, contre 150 l'an passé.



Le Forum des associations avait également lieu ce même jour, à deux pas de la Foire aux greniers, à la Ferme des Communes. Ce forum a permis aux Serrissiens de découvrir toutes les activités des associations de la ville et de dialoguer avec les responsables et les bénévoles qui animent notre commune chaque jour. Plus de trente associations étaient réunies: associations sportives, culturelles, festives ou de service, la palette des activités proposées est très importante

et diversifiée sur notre commune. Nul doute que les visiteurs ont trouvé de quoi satisfaire leurs envies pour cette nouvelle année scolaire.



avec la participation de l'association Music Anim

Une balade à travers le patrimoine de Serris

Le dimanche 16 septembre 2012, dans le cadre des Journées du patrimoine, la ville de Serris a organisé les balades du patrimoine.



Geneviève CHAFFARD Adjointe au Maire Déléguée à la Culture

Après avoir été accueillis autour d'un café à la Ferme des Communes, plus de 40 promeneurs ont pris le départ à 14 h 30, en compagnie de l'association les Randonnées Serrissiennes, pour une balade à travers le patrimoine de notre commune. Au détour de cette promenade, les participants ont pu découvrir sous un autre jour les parcs et jardins que nous côtoyons au quotidien.

D'où vient le terme de Ferme des Communes, quand a été construit le Parc des Communes, depuis quand l'Hôtel de Ville est en fonction? Les participants à cette balade culturelle et conviviale ont obtenu grâce à Florence Sokolowski, responsable du service culturel, toutes les réponses à ces questions et à bien d'autres. Dans une ville en perpétuelle évolution, il est passionnant de découvrir l'histoire de la commune.

Au retour de cette balade, les participants ont rejoint la Ferme des Communes pour échanger sur les découvertes de l'après-midi et partager un moment de convivialité autour d'un verre. Ils ont pu également découvrir l'exposition intitulée " Il était une fois Serris, Serris d'hier et d'aujourd'hui". Cette exposition, organisée avec l'aide précieuse de l'association "les Grangées de l'Histoire" permettait de découvrir, en complément de la balade, les différents visages de Serris au fil du temps. Les photos prêtées par la Ségécé permettaient de retrouver les différentes étapes de la construction du centre commercial.

Les balades du patrimoine étant organisées dans toutes les communes du Val d'Europe, la Ferme des Communes était également le point de départ d'une autre randonnée. En matinée, **une vingtaine de personnes se sont donc**



élancées de Serris, en compagnie de l'association Serris's Balad pour rejoindre de nouveaux participants à Magny-le-Hongre afin de découvrir les richesses de cette ville.

Créées en 1984 par le ministère de la Culture, les Journées européennes du patrimoine se déroulent chaque année le troisième week-end de septembre. L'objectif de ces journées est de promouvoir notre patrimoine, de prendre le temps de mieux regarder notre environnement et d'apprécier ces détails insolites qui font la richesse de nos monuments qui nous entourent. Le thème choisi pour cette 29^e édition était les "patrimoines cachés".



Il fait bon jouer à Serris

D'ici la fin du mois d'octobre, une 5^e aire de jeux sera prête à accueillir les enfants et leurs parents dans le centre urbain de Serris,

Cette aire de jeux de 525 m², aménagée par le SAN, se situera dans le parc urbain (à proximité de l'Hôtel de Ville) et proposera des jeux sur ressorts, des structures à grimper et un toboggan pour les enfants à partir de 2 ans. Une borne-fontaine sera également installée pour permettre à tous de se rafraîchir après ces activités ludiques.

4 aires de jeux étaient déjà installées sur notre commune :

- Pour les enfants de 2 à 10 ans, le Jardin Andalou, situé rue Marco Polo, est accessible à partir de 8 hoo et ferme ses portes à 17 hoo, d'octobre à avril, à 19 hoo en
- mai, juin et septembre et à 20 h 00 en juillet et août.
- Pour les enfants de 4 à 10 ans, le Square des Tournesols, est ouvert .rue Émile Cloud (situé à côté de la maison des Tournesols, face au cimetière),
- Les aires de jeux du Parc des Communes, route de Meaux et de Val de France, situé à l'angle du boulevard du Champ du Moulin de la rue Émile Cloud, sont en accès libre.



Une journée de jeux pour débuter l'été

Pour débuter les vacances d'été, une nouvelle journée jeux avait été organisée par le service animation de la ville de Serris, le dimanche 8 juillet.

De 10 h 00 à 18 h 00, les enfants, accompagnés de leurs parents, ont investi le gymnase Éric Tabarly. Structures gonflables et jeux de société en bois ont encore une fois permis aux petits et aux grands de partager un agréable moment. Propice au partage et aux fous rires, le jeu contribue pleinement au développement et à l'épanouissement de l'enfant.

Animée par l'association Music'Anim, cette journée s'est une nouvelle fois déroulée dans la joie et la bonne humeur. Les enfants attendent déjà la prochaine avec impatience!



avec la participation de l'association Music Anim





Coup d'œil

Aménagement

20

Un nouveau lac à Serris

D'ici juin 2013, un nouveau lac va voir le jour à Serris, à proximité du centre aquatique intercommunal. Espace aquatique permettant de réguler les eaux de pluie, ce bassin offrira également un nouvel espace de promenade aux Serrissiens.

Situé entre les communes de Serris et de Bailly-Romainvilliers, ce bassin de 6,4 hectares récupérera les eaux pluviales et permettra la régularisation et l'épuration avant le transport de l'eau jusqu'à la Marne. Il servira également de lieu de vidange des eaux pour le centre aquatique intercommunal.

Ce nouveau bassin sera réalisé en deux tranches de travaux distinctes; le premier bassin au sud de la nouvelle piste de chantier d'Orsonville et le deuxième sera creusé dans plusieurs années quand les développements d'urbanisation de la ZAC du Prieuré seront plus avancés. Par conséquent, les accès aux terrains de rugby et de motocross, et à la déchetterie intercommunale de Bailly-Romainvilliers se feront désormais uniquement par le nord de la route d'Orsonville.

Le premier bassin sera décomposé en deux zones, l'une humide, l'autre sèche. Cette dernière servira de garde d'eau pour les crues décennales et pour la vidange du centre aquatique. En effet, le bassin est calibré de manière à pouvoir accueillir l'eau évacuée par le centre aquatique sans perturber l'équilibre de la faune et de la flore.

Tout comme les autres bassins de la ville, ce nouveau lac va bénéficier d'une plantation spécifique. Les berges du bassin Sud et Est seront plantés d'une roselière (zone humide où pousse principalement du roseau) où l'on pourra trouver des d'Iris des marais, de salicaire, de menthe aquatique, lysimaque, myosotis, reine-des-prés, renoncule aquatique... À l'est du bassin, à l'arrière de la roselière, des prairies humides prendront place. Des gazons seront également installés sur les autres talus du bassin.



Ce nouveau bassin, comme tous ceux qui se trouvent dans le territoire du Val d'Europe ne sert pas uniquement à réguler l'eau. En tant que partie intégrale du cadre de vie à Serris et au Val d'Europe, ces espaces aquatiques ont été aménagés de façon à offrir un environnement plaisant, propice à la promenade ou aux loisirs (pêche, modélisme, etc.)

Ce nouveau lac constituera ainsi un élément de la "trame verte", véritable espace de promenade permettant une liaison douce entre l'Hôtel de Ville et le centre aquatique.

Coupd'œil

Aménagement

21

3^e édition des victoires du paysage nomination du quartier du Lac

D'après le concours des Victoires du paysage, le lac de Serris situé entre l'Hôtel de Ville et la caserne de pompiers serait un des plus beaux paysages de France.

EPAFRANCE a été nominé dans la catégorie "Espace Public Urbain" pour la qualité de l'aménagement paysager du bassin n° 5, situé le long du cours de l'Elbe. Il sera en compétition avec 10 autres paysages dans toute la France.

Lieu idéal pour se détendre, se balader, pique-niquer ou encore courir, ce lac est un symbole de la ville à la campagne.

D'une dimension de 3,2 hectares, le lac offre un lieu de promenade très agréable de part la diversité de ses plantations et la qualité de ses aménagements. Gazon, vivaces et hortensias composent les "terrasses jardins". Pour flâner au plus près de l'eau, ces jardins se prolongent ensuite en contrebas, par une

promenade sur un quai de bois noyé, agrémenté d'iris, de saules tortueux et de menthes aquatiques.

De nombreux Serrissiens se sont approprié l'endroit. Il en est de même pour la faune locale : hérons, poules d'eau ou encore les oies sauvages ont trouvé leur place dans ce paysage naissant.

Pour remporter les Victoires du paysage, il faut répondre à certains critères: l'esthétique, l'intégration de l'espace vert dans le cadre de vie et le développement durable. Ce lac répondra-t-il à ces critères? Sera-t-il récompensé? La réponse sera donnée le 13 décembre mais nul doute qu'il fait déjà partie des plus beaux paysages de notre commune.



Coup d'œil

Petite Enfance

22

La bonne alimentation

commence dès le plus jeune âge!

Après un zoom sur les ATSEM dans le magazine municipal N° 71, le Serrissien vous fait découvrir une autre profession au service des enfants: les cuisiniers qui œuvrent tous les jours dans les crèches afin de réaliser de bons petits plats pour vos enfants.



Xavier LANÉRY
Adjoint au Maire
Délégué à la Solidarité,
à la Famille
et à la Petite Enfance

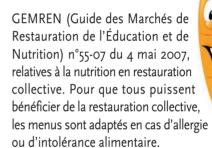
La restauration dans les 3 structures Petite Enfance de la ville, Terre d'Éveil, Les 1001 Bulles et le Carrousel des Bébés est assurée par des cuisiniers. Pas de cuisine centrale ou de marché public de restauration, dans ces équipements, ce sont des employés municipaux qui s'occupent du bien-être alimentaire de nos jeunes Serrissiens.

Les fonctions des cuisiniers sont multiples. Outre la préparation des repas, ils gèrent les commandes et la réception des denrées, s'assurent du bon fonctionnement du matériel et du nettoyage de la cuisine. Ce métier nécessite donc d'avoir le sens de l'organisation, d'être polyvalent et créatif.

L'élaboration des menus

Tout commence par l'élaboration des menus. La composition des menus est décidée une fois par mois, lors d'une commission constituée des 3 cuisiniers et d'un responsable de structure. Les

menus sont définis en fonction des fruits et des légumes de saison. Bien évidemment ils respectent l'équilibre alimentaire des enfants et apportent tout ce qui leur est nécessaire (légume, féculent, viande, poisson, fruit, laitage). Ils sont établis suivant les recommandations



La préparation des repas

Les produits alimentaires sont livrés dans chaque crèche en fonction des besoins, du stock et du type de denrée, par différents fournisseurs. Selon une approche plus écologique, les cuisiniers des 3 structures s'arrangent pour se faire livrer le même jour. Toujours selon une démarche de développement durable, et afin de respecter au mieux la qualité des produits, les cuisiniers font appel à un maraîchage d'agriculture raisonnée.

Les cuisiniers s'informent dès le matin du nombre de repas à servir et peuvent ainsi les préparer sans qu'il y ait de perte. Ceci est bien sûr possible en raison du faible nombre de couverts servis dans les équipements Petite Enfance.

Dès 9 heures, la préparation débute par le lavage des fruits et légumes. Ensuite, viennent les étapes de transformation des produits: découpage, cuisson, etc. Une fois les plats prêts, ceux-ci sont disposés dans des bacs et mis en attente soit dans un



Elsa, cuisinière à Terre d'Éveil.





Jean-Charles, cuisinier au Carrousel des Bébés.

réfrigérateur pour toute la partie froide soit dans l'armoire chauffante pour les plats chauds. Tout comme le froid, la chaîne de la chaleur ne doit pas être rompue. Certains plats sont mis de côté pour les enfants qui dormiraient à l'heure du repas.

L'heure du repas, un véritable moment festif

Ce moment très attendu par les enfants arrive généralement vers 11 heures. Le rythme de l'enfant étant respecté, dans chaque structure, les cuisiniers s'assurent auprès des auxiliaires de puéricultureque les enfants sont disponibles. Si tout le monde est prêt, le cuisinier dispose les repas sur un chariot et se dirige vers la salle de déjeuner, très souvent guidé par les enfants impatients. Il arrive même que les cuisiniers annoncent le repas en chantant; il faut que le déjeuner soit une fête!

Même si le repas est terminé, le travail des cuisiniers n'est pas achevé. Ils doivent encore désinfecter la cuisine, et relever la température des frigos, effectuer toutes les petites tâches qui feront que leur cuisine sera propre et prête pour le lendemain.

Un environnement très réglementé

En effet, la restauration dans des structures petite enfance est particulièrement réglementée.

Pour assurer la traçabilité des produits, tous les emballages utilisés doivent être répertoriés

dans des cahiers : un cahier destiné aux produits utilisés entièrement le jour même, les menus y sont également inscrits et tout ce qui a été fait maison doit y être spécifié, un deuxième

cahier est destiné aux références des produits livrés en grande quantité et qui sont en cours de consommation.

Un échantillon de chaque plat élaboré est disposé dans une boîte témoin. Ces pots sont conservés toute une semaine dans un compartiment du réfrigérateur en cas d'éventuels contrôles sanitaires.

Comme nous l'avons vu lors de la préparation du repas, le maintien des températures, qu'il s'agisse de plats froids ou chauds, est scrupuleusement contrôlé.

Un rôle éducatif majeur

Le rôle des cuisiniers n'est pas seulement de nourrir les enfants. Une de leur fonction primordiale consiste à sensibiliser les enfants aux goûts, et ceci dès leur plus jeune âge. Les amateurs de cuisine savent que la présentation du plat est très importante.

Même si certains enfants sont réticents avec les légumes par exemple, ils finissent par les apprécier s'ils sont mis en valeur, que ce soit au niveau du goût ou de la présentation. Comme l'a dit Elsa, cuisinière à Terre d'Éveil, "l'éducation au goût c'est comme l'apprentissage d'une langue étrangère: on apprend, au fil du temps aux enfants à manger de tout".

Gage de qualité des produits, du respect des normes d'hygiène, de l'éducation alimentaire des enfants, les cuisiniers de nos crèches, même s'ils ne sont pas dans des établissements étoilés, reçoivent tous les jours la plus belle récompense, celle de voir les enfants déguster leurs plats avec plaisir et gourmandise.



Christophe, cuisinier aux 1 001 Bulles.

Coupd'œil

Enfance

74

Mieux vaut prévenir que guérir!

En juin dernier, les enfants du CP/CE1 du centre de loisirs l'Île aux Enfants, ont réalisé avec l'aide des animateurs, un document sur les dangers domestiques.

Chaque année, les accidents domestiques font de nombreuses victimes en France et touchent notamment les enfants. 3e cause de mortalité en France, les accidents domestiques causent près de 11500 morts chaque année, selon l'INVS (Institut de Veille Sanitaire), et 2,7 millions de blessés. Chutes, étouffements, brûlures, électrocutions ou noyades sont autant de dangers à éviter au quotidien.

Les animateurs du centre de loisirs l'Île aux Enfants se sont rendu compte, après un grand jeu et un échange avec les enfants sur les dangers domestiques, que ces derniers n'avaient pas réellement conscience de la plupart des risques qui pouvaient les entourer. L'idée du livre a donc émergé afin que les jeunes Serrissiens prennent conscience de ces dangers et qu'ils soient acteurs de leur propre sécurité, comme de celle des autres.

Ce projet a débuté en janvier. Les enfants ont visionné un dessin animé autour des dangers domestiques. Suite à cela, un grand jeu, de type rallye, a été organisé, avec entre autres, l'identification des dangers, la construction de jeux de société et la réalisation d'affiches qui ont été par la suite exposées au centre de loisirs. En mars, les

enfants ont également visité la caserne des pompiers de Chessy, visite durant laquelle leur ont été remis les diplômes des experts des dangers.

Après cette phase de sensibilisation, les enfants sont réellement devenus acteurs du projet. Ils ont réutilisé ce qu'ils avaient appris précédemment et se sont lancés dans la création du livre. **Ce livre d'une dizaine de pages**

est constitué d'un quizz sur les dangers domestiques et d'un jeu des erreurs, réalisé avec les dessins des enfants: dans chaque dessin, il faut trouver les dangers existant dans les différentes pièces de la maison. Outil pédagogique, ce document explique aux enfants de manière ludique, les risques présents au sein de la maison. Il rappelle également aux parents les situations qui pourraient s'avérer dangereuses.

Comme dit le dicton, "Mieux vaut prévenir que guérir", alors informons au mieux les enfants des dangers domestiques, pour qu'ils prennent conscience des risques et préservent la santé de tous.







Sylvie AUDRAIN
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance
et à la Restauration
Scolaire



25

"La tête ailleurs" le temps d'un festival

La 1^{re} édition du festival "La tête ailleurs", dédié à l'enfance et à la jeunesse se déroulera du samedi 10 au dimanche 25 novembre prochain à Serris.

Organisé par la ville de Serris, le festival "La tête ailleurs", proposera du 10 au 25 novembre, des animations centrées sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, tous les secteurs concernés par le Projet Éducatif Local (PEL) mis en place par la

commune. Cette période a été choisie car elle se situe autour de la date commémorative du 20 novembre qui marque la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant. Ce festival, ouvert à des publics de tous âges, sera propice aux rencontres et échanges entre les enfants, les parents et tous les acteurs éducatifs de la commune (animateurs, personnels de restauration, personnel des crèches, ATSEM, associations, enseignants, médiateurs du livre...)

En plus de manifestations qui auront lieu dans les différentes structures municipales (voir ci-dessous), 3 temps forts animeront ce festival:

• Une journée inaugurale, le samedi 10 novembre :

La Ferme des Communes vous ouvrira ses portes pour une conférence-débat sur le thème des "rythmes de vie des enfants", suivie d'un buffet "aux saveurs du monde" puis de la projection du film "Bébés" (de Thomas Balmès – 2009). Cette soirée sera également l'occasion de la présentation de la démarche du Projet Éducatif Local.



• Les journées festives, les 17 et 18 novembre :

Le gymnase Éric Tabarly vous accueillera pour participer à différents stands et activités, autour de 3 espaces aux ambiances différentes : un espace zen, un espace sportif, et un espace familles.

 Le samedi 24 novembre, à la Ferme des Communes:

Le concert de la solidarité, organisé par le service jeunesse clôturera ce festival en musique.

Le programme précis de ce festival sera distribué prochainement mais découvrez déjà quelques animations qui vous seront proposées.

- **petits déjeuners** conviviaux dans chaque centre de loisirs et structure petite enfance "café-parents",
- ciné-concert destinés aux enfants des centres de loisirs, et spectacles pour les écoles dans le cadre de la programmation du service ulturel,
- réception à l'Hôtel de Ville des délégués de classe,
- expositions préparées par des enfants,

Alors, gardez les pieds sur terre, surveillez vos boîtes aux lettres pour connaître le programme précis de ce festival "La tête ailleurs"!

Sports à Serris

Association

26

Bienvenue au Val d'Europe Football Club!

Le 27 juin dernier, et après plusieurs mois de travail, Luc Chevalier, Adjoint au Maire, délégué au Sport ett à la Jeunesse, a gagné son pari : le Racing Club de Serris et le Bailly Football Club ont fusionné pour former le "Val d'Europe Football Club".



Adjoint au Maire Délégué au Sport

Pour officialiser cette fusion, une cérémonie avait été organisée dans les locaux du SAN du Val d'Europe, lieu de siège du nouveau club. Les deux présidents, Gérard Houillet pour le R.C. Serris et Marc Chêne pour le Bailly F.C., ont signé officiellement leur fusion en présence des Maires de Serris et de Bailly-Romainvilliers, Denis Gayaudon et Arnaud de Belenet. Jean-Paul Balcou, président du SAN du Val d'Europe, et les deux adjoints en charge des sports, Luc Chevalier pour Serris et Didier Tapa-Bailly pour Bailly-Romainvilliers étaient également présents. Les 2 présidents des clubs de foot de Bailly et Serris deviennent ainsi, tous deux, co-présidents du Val d'Europe Football Club.

Le Val d'Europe Football club est désormais composé de pas moins de 800 licenciés et compte bien peser dans le paysage footballistique seine-et-marnais avec ses 37 équipes, réparties sur Bailly et Serris selon les catégories, allant des moins de 6 ans aux plus de 45 ans.

Quelques questions à Gérard Houillet, co-président du Val d'Europe Football Club (ancien président du Racing Club de Serris):

Pourquoi avoir regroupé les clubs de Bailly-Romainvilliers et Serris?

Cette fusion était le moyen pour les 2 clubs d'être plus forts, en mutualisant leurs moyens, et ainsi d'avoir une visibilité au niveau régional. Cela va nous permettre de garder les jeunes qui seront formés au Val d'Europe Football Club. Ils auront désormais la possibilité d'évoluer en régional et ne seront plus obligés de rejoindre d'autres clubs.

Qu'est-ce que cela va apporter au club et à ses membres?

Pour le club, il est clair que cette fusion va donner la possibilité de se faire entendre au niveau régional.

Pour ses membres, elle donne la possibilité d'évoluer en niveau supérieur sans partir dans d'autres clubs.

Où et comment se déroulent les entraînements?

Désormais, les entraînements sont répartis sur les communes de Bailly-Romainvilliers et de Serris, en fonction des infrastructures et des catégories. Les entraînements se dérouleront, à Serris, au stade de l'Hermière et au stade des Marmousets, et à Bailly-Romainvilliers, au stade de Lilandry et au stade des Alizés.

Quelles sont les ambitions futures du club?

Évoluer en ligue, car actuellement ce n'est le cas que pour les filles de Serris; et également attirer des jeunes qui ont un bon niveau pour évoluer au sein du club.



DERNIÈRE MINUTE:

Le VEFC (Val d'Europe Football Club) vient d'être choisi par l'AJ Auxerre "club référent du district Nord Seine et Marne" pour la formation des jeunes footballeurs.

Sports à Serris Association

Rugby: Meaux et Serris s'unissent

Ce début de saison 2012/2013 a été marqué par le rapprochement du Rugby Club Val Morin/Val d'Europe avec le Rugby Club du Pays de Meaux.

En se répartissant sur les deux territoires géographiques que sont le Val d'Europe et le Pays de Meaux, le Rugby Club du Pays de Meaux/Val d'Europe dispose désormais de toutes les structures adéquates pour devenir un pôle rugbystique seine-et-marnais d'importance, riche de ses 650 licenciés

Le Rugby Club du Pays de Meaux/Val d'Europe, présidé par l'ancien président meldois Jean-Marc Bernini, est divisé en plusieurs pôles:

- un pôle compétition, basé à Meaux, regroupant les catégories cadet, junior, senior et féminine;
- un pôle formation avec 2 écoles de rugby réparties sur chaque site. Ces deux écoles de rugby permettront de former les jeunes issus de la région et d'alimenter le pôle compétition pour atteindre l'objectif de monter en Fédéral 1 dans les 5 années à venir. L'ouverture d'une troisième école est envisagée.

Elle prendrait place du côté du Pays d'Ourcq.

• L'équipe féminine " les Hornets ", qui avait déjà fait ses débuts cette saison du côté du Val d'Europe.

La reprise des entraînements pour les seniors a eu lieu le 21 août à 20 heures du côté du stade Tauziet à Meaux. Et les joueurs du R.C.P.M.V.E. débuteront leur championnat d'Honneur le 7 octobre à Franconville contre le Parisis Rugby Club.

Ce championnat sera riche en derbys seine-etmarnais, la poule 1 comptant également dans ses rangs l'Olympique Columérien, ainsi que Gretz-Tournan-Ozoir. Un match tout particulier, puisque Gretz-Tournan aura à sa tête Anthony Esteban, ancien entraîneur du Val d'Europe.

Côté objectif, le Rugby Club du Pays de Meaux/Val d'Europe compte retrouver très vite la Fédérale 3. Mais en attendant de monter en championnat national, un parcours le plus long possible en Honneur serait déjà un beau cadeau pour ce tout nouveau club.

Stage sport culture - Toussaint 2012

Du lundi 5 au vendredi 9 novembre, Planète Sport et le service Culture proposent une nouvelle semaine de stage mêlant les pratiques sportives et culturelles.

Lieux : Gymnase Olympe de Gouges et centre culturel de la Ferme des Communes **Thématique :** sport collectif et théâtre

En journée continue, accueil échelonné entre 9h et 9h30, départ échelonné entre 17h et 17h30. Déjeuner et goûter inclus. Inscriptions du lundi 1er au vendredi 12 octobre inclus auprès du service Maëlis à l'Hôtel de Ville. Tarifs en fonction du quotient familial. Nombre de places limité.

Renseignements et inscriptions au Service Maëlis de l'Hôtel de Ville de Serris Tél. : 01 60 43 67 92 ou sur www.mairie-serris.net

NOUVEAUTÉ:

Les parents ont la possibilité de venir rechercher leurs enfants au centre de loisirs 1,2,3 Soleil de 17h45 à 19h0o.

Démocratie

Conseil Municipal

28

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Extrait du relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 2 juillet 2012.

■ AVIS SUR LE PROJET DE COMMUNE UNIQUE ET L'AVENIR DU VAL D'EUROPE

Depuis plus d'un an le Président du SAN a lancé une réflexion sur un projet de commune nouvelle tel que l'entend la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.

Après de nombreuses séances de travail, tant en mairie qu'au SAN, sur les enjeux d'une nouvelle gouvernance, une orientation est demandée à chacune des 5 communes du Val d'Europe, à prendre au même moment, le 2 juillet au soir.

Cette orientation engage nécessairement notre avenir et celui de notre territoire.

Une proposition de délibération a été envoyée par le SAN qui est portée à votre connaissance.

C'est un texte intégral dans son article 1, mais modifié dans son article 2, que je propose à votre délibération.

Article 1:

"De se prononcer sur le principe de la commune nouvelle sur le Val d'Europe".

Vote: 4 Pour, 24 Contre et 1 Abstention.

Rejeté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Article 2:

"Dans l'hypothèse où le principe de la commune nouvelle ne serait pas souhaité ou n'aboutirait pas, de se prononcer sur le principe d'une meilleure convergence entre les communes et le SAN du Val d'Europe".

Vote: 12 Pour, 13 Contre et 4 Abstentions.

Rejeté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ INFORMATION SUR LA LOI 2012-376 DU 20 MARS 2012 RELATIVE A LA MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE

Afin de mieux répondre aux besoins en logements, tout en permettant une meilleure utilisation de l'espace (en cohérence avec les lois Grenelle), la loi 2012-376 prévoit les dispositions visant à faciliter la construction de logements neufs et l'agrandissement de logements existants. Elle permet ainsi de mieux lutter contre l'étalement urbain.

Cette mesure s'applique aussi bien à des particuliers qui souhaitent agrandir leur logement, diviser leur terrain afin de construire un nouveau logement, qu'aux promoteurs pour augmenter leur potentiel de logements.

L'objectif est de permettre la construction de 100 000 logements en 3 ans. Pour atteindre cet objectif, cette loi augmente de manière transitoire les droits à construire de 30 %, pour le COS, l'emprise au sol, la hauteur ou le gabarit, des communes dotées d'un PLU, d'un POS ou d'un PAZ.

Cette majoration devra toutefois permettre le respect des autres règles de constructibilités contenues dans les POS ou PAZ (recul, alignement, capacités des réseaux etc...)

Enfin, les autorisations d'urbanisme doivent toujours être sollicitées et seront délivrées selon les mêmes règles, par exemple une construction dont la surface plancher dépasse 170 m sera toujours soumise à un architecte.

Cette majoration peut s'appliquer à tout ou partie d'un territoire. La loi n° 2012-376 doit être rendue effective dans les 6 mois suivants son entrée en vigueur (pas de décret d'application pour la mettre en œuvre) par le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI si ce dernier est compétent en matière de PLU.

Par conséquent, il revient au SAN du Val d'Europe de mettre en application cette majoration commune par commune.

• Modalités de mise en œuvre de la loi

a) Une note d'information et communication au public

À compter du 20 mars 2012, le SAN dispose d'un délai de 6 mois (soit jusqu'au 20 septembre 2012) pour mettre à disposition du public, une note d'information présentant les conséquences de l'application de la majoration des 30 % sur les différents territoires communaux du Val d'Europe.

Le public dispose d'un mois pour formuler des observations à compter de la mise à disposition de cette note. Bien que l'organisation de cette consultation soit laissée à la libre appréciation de l'organe délibérant, il faut néanmoins porter à la connaissance du public, les modalités de la consultation au moins 8 jours avant le début de cette dernière.

b) Synthèse et décision de l'organe délibérant compétent

À l'issue de la mise à disposition de la note d'information, le président du SAN présente la synthèse des observations du public au Comité syndical. La synthèse est tenue à la disposition du public pendant 1 mois.

Attention, la loi n'impose pas de prendre de délibération pour la mise en application de cette majoration, néanmoins, une note de la DDT en date du 4 avril 2012 recommande aux organes délibérants des collectivités compétentes de prendre une délibération afin de connaître avec précision la date d'opposabilité de la mesure adoptée.

La majoration est applicable 8 jours après la date de la séance au cours de laquelle la synthèse a été présentée et au plus tard 9 mois après la date de promulgation de la loi, sauf si le Comité Syndical décide que cette majoration des 30 % ne s'applique pas sur tout ou partie du territoire.

c) Sans action de l'organe délibérant, que se passe-t-il?

Si ces modalités ne sont pas mises en œuvre, la loi s'applique automatiquement 9 mois après sa promulgation soit le 20 décembre 2012.

Toutefois, si l'organe délibérant a déjà pris une délibération au titre de l'article L123-1-11 du code de l'Urbanisme (institution d'une majoration en faveur des constructions pour les HLM ou en faveur des performances thermiques) cette nouvelle majoration de 30 % ne s'appliquera pas.

La fin de l'application de cette mesure arrive à échéance le 1er janvier 2016.

2 Incidences sur les droits à construire

a) Le Bonus de COS (Coefficient d'Occupation des Sols)

Exemple d'application:

Sur un terrain de 1000 m avec un COS de 0.8 on peut construire (1000 x 0.8) 800 m SHON.

Avec la majoration: on pourrait construire ($1000 \times 0.8 \times 1.3$) 1 040 m² soit 3 grands logements supplémentaires (3 x 80 m²), soit 4 petits logements ($4 \times 60 \text{ m}^2$), soit 7 studios ($7 \times 34 \text{ m}^2$) de plus.

b) L'augmentation de l'emprise au sol

Exemple d'application:

Sur un terrain de 200 $\,$ m² sur lequel le règlement prévoit une emprise au sol de 30 $\,$ % on peut construire un logement de (200 x 60 $\,$ %) 120 $\,$ m²

Avec la majoration: on pourrait construire un logement de $156\,$ m².

c) La majoration des hauteurs

Exemple d'application:

En zone UA, la hauteur est limitée à 11 m maximum

Avec la majoration : on pourrait construire avec une hauteur maximale de 14, 30 m

d) La majoration sur le gabarit.

Exemple d'application:

En une zone UB, la hauteur est limitée 7 m à l'égout et 10 m au faîtage avec une pente de toit comprise entre 35° et 45°.

Avec la majoration: on aurait une hauteur à l'égout de 9.10 et 13 m au faîtage.

1 Incidence sur la fiscalité

En termes de fiscalité, la Taxe d'Aménagement, mise en place depuis le mars 2012, est proportionnelle aux surfaces de construction et augmentera donc en cas de constructions supplémentaires dans les mêmes proportions. Par ailleurs, il est toujours possible de sectoriser la TA et d'augmenter

son taux jusqu'à 20 % dans certaines portions de territoire (hors ZAC) si la création de réseaux ou d'équipements publics est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions (une nouvelle délibération doit alors être prise par le Conseil Municipal).

Exemple d'application:

Un particulier possède un terrain de 200 m sur lequel il peut construire une maison de 160 m² (COS de $0.8:200 \times 0.8=160 \text{ m}^2$)

Par conséquent, il doit verser à la collectivité au titre de la taxe d'aménagement: 3590 €

Rappel du calcul de la Taxe: Surface x Valeur Forfaitaire x Taux soit $160 \times 7481 \times 32 \% = 3590.4$

Avec la majoration : il pourrait construire 208 m², par conséquent il devrait verser au titre de la Taxe d'Aménagement : 4667 €

Vote: 29 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MISE EN PLACE DE LA DESSERTE SCOLAIRE DU CENTRE AQUATIQUE DU VAL D'EUROPE

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du centre aquatique du Val d'Europe et compte tenu de la nécessité d'assurer la desserte scolaire pour l'apprentissage de la natation, un groupement de commandes dont le principe a été validé par le Comité Syndical du SAN du Val d'Europe le 29 mars 2012 est en cours de constitution avec les communes membres du SAN.

Caractéristiques principales du groupement:

- un marché pour l'ensemble des adhérents au groupement,
- le coordonnateur sera le SAN, il signera et notifiera le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution du marché,
- le marché sera à bons de commande avec un minimum et un maximum, reconductible et d'une durée maxi de 3 (trois) ans.

Cette démarche permettra de réaliser une économie d'échelle en mutualisant les besoins des communes adhérentes.

La signature de la convention constituant un préalable obligatoire (article 8 du Code des marchés publics) à la passation d'un marché commun, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Voir projet de convention et délibération du Comité Syndical du SAN en date du 29 mars 2012, en annexe.

Vote: 29 Pour

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ PROPOSITION DE L'APPLICATION D'UN TARIF DÉGRESSIF POUR LES AINES

Comme chaque année, la Municipalité organise en septembreoctobre un voyage pour les aînés avec une participation financière. Cette année, ce voyage, aura lieu sur deux jours dans les Landes.

• La participation forfaitaire des administrés "ayant droit", au voyage annuel proposé par la Municipalité, était 29

Démocratie

Conseil Municipal



jusqu'alors, calculée uniquement sur la base du crédit alloué pour cette action et par conséquent identique pour tous. En corrélation avec l'ensemble des actions et services, portés par la Municipalité, il vous a soumis de modifier le coût de cette participation sur la base de deux critères: la composition et les revenus du foyer et en cela, favoriser une plus grande équité de participation financière.

- D'autre part, il a été demandé, à l'ensemble des services, de maintenir une qualité de service équivalente à destination d'un public toujours plus nombreux tout en stabilisation nos budgets.
- Dans le cadre d'un voyage de deux jours, ou de toute autre activité, la grille tarifaire ci-dessous, devrait permettre d'accueillir plus "d'ayants droit" tout en respectant une participation plus proportionnée des moyens (de 28 € à 150 €) sans jamais dépasser 50 % du prix coûtant. À noter que le coût appliqué lors des années précédentes se montait pour tous, indistinctement à 50 €.

De plus, il paraît pertinent de faire évoluer l'âge minimum des ayant droit à 61 ans (au 1er janvier 2012)

Vote: 29 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ CRÉATIONS ADMINISTRATIVES DE POSTES

Dans le cadre budgétaire tel que voté par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose des transformations de postes en deux temps, à savoir la création des nouveaux postes dans un premier temps et puis ultérieurement la suppression de postes après avis du Comité Technique Paritaire.

Deux services sont concernés par ces modifications: le service Enfance et Enseignement et le Service Affaires Juridiques.

• Service Enfance et Enseignement

Un poste d'ATSEM 1^{re} classe libéré par le départ du titulaire à la retraite ne peut être pourvu que par un candidat titulaire du concours.

Pour répondre au besoin de personnel du service Enfance et Enseignement, le recrutement d'un agent ayant le CAP Petite Enfance est envisagé. N'étant pas lauréate du concours, sa nomination ne peut intervenir que sur le grade d'adjoint technique 2° classe. Ce collaborateur pourra ultérieurement s'inscrire au concours d'ATSEM.

Par ailleurs, après le service enfance, le deuxième volet de la poursuite de la politique de lutte contre la précarité concerne le secteur Restauration. Comme il avait été procédé pour le secteur Enfance, une étude précise des besoins de ce secteur a été conduite.

Cette étude avait pour objectifs:

l'élaboration de propositions de postes permettant de réduire le nombre d'agents non titulaires et une organisation optimisée par des temps de travail harmonisés

Prix coûtant du séjour	300 €	Le voyage est prévu sur 2 jours et une nuitée
---------------------------	-------	--

Revenu fiscal de	Tarifs séjour - Foyer fiscal formé de 2 personnes		
référence annuel en euros	% sur prix coûtant	participation pour une personne du couple en euros	
< ou = 14478 € (Allocation de Solidarité Personnes Âgées: ASPA)	9,34 %	28	
14479 €à 17387 €	18,32 %	55	
17388 ffà 23709 €	26,50 %	80	
23710 ffà31612 €	37,45 %	112	
> ou = à 31 613 €	50,00 %	150	
Extérieur	100,00 %	300	

Revenu fiscal de	Tarifs séjour - Foyer fiscal formé d'une seule personne		
référence annuel en euros	% sur prix coûtant	participation pour une seule personne en euros	
< ou = 9326 € (Allocation de Solidarité Personnes Âgées: ASPA)	9,34 %	28	
9327 ffà11591 €	18,32 %	55	
11592 ffà 15805 €	26,50 %	80	
15806 ffà 21 074 €	37,45 %	112	
> ou = à 21 075 €	50,00 %	150	
Extérieur	100,00 %	300	

la prise en compte de la pénibilité au travail par l'adaptation des moyens techniques

la maîtrise des coûts et de leur évolution dans le cadre d'un budget contraint

l'intégration des agents dans la dynamique éducative globale du Service Enfance & Enseignement et plus largement du Département Action Éducative avec notamment le P.E.L.

Ainsi, à budget constant, des modifications de quotité de travail sont proposées

• Service Affaires Juridiques

Le départ du responsable de service Affaires Générales a été l'opportunité d'envisager une nouvelle organisation pour répondre au mieux aux besoins de la collectivité. Deux entités distinctes sont donc créées: les Affaires Juridiques d'une part pour le conseil juridique et le suivi des assemblées et le service Courrier-Intendance d'autre part.

Une recherche de candidat est en cours pour les Affaires Juridiques et pourrait aboutir pendant les grandes vacances. Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'attaché pour assurer ces missions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les créations des postes suivants:

• Département Action Éducative

- 1 poste d'adjoint technique de 2 $^{\rm e}$ classe à temps non complet 31 h30
- 4 postes d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet

30h30

- 7 postes d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet 21 h 30

• Département Stratégique

- 1 poste d'attaché à temps complet

Ces créations sont prévues au budget primitif 2012.

Vote: 29 Pour

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS AGES DE 0/4 ANS ET 4/6 ANS

Dans le cadre de leur politique d'action sociale, les caisses d'allocations familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Pour ce faire, la formalisation des engagements des caisses d'allocations familiales avec leurs partenaires est incontournable.

En date du 29/06/2011, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) a édité une nouvelle lettre circulaire ayant pour principal objet de rappeler et de clarifier les principes relatifs à l'application de la Prestation de Service Unique (PSU) versée aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Sa mise en œuvre se fait au fur et à mesure du renouvellement des conventions de financement en cours.

En l'occurrence, les conventions des trois structures Petite Enfance sont à renouveler respectivement:

- Les 1001 Bulles du 1er août 2012 au 31 décembre 2015,
- Le Carrousel des Bébés du 1er septembre 2012 au 31 décembre 2015
- Terre d'éveil du 7 septembre 2012 au 31 décembre 2015.

Ainsi les nouvelles conventions d'objectifs et de financement doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Réaffirmation des cinq grands objectifs poursuivis lors de la mise en place de la PSU:

- Application obligatoire d'un barème fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour faciliter la mixité des publics accueillis
- Favoriser l'accueil des enfants dont les parents travaillent à temps partiel ou sur des horaires décalés par rapport aux horaires standards d'activité professionnelle.
- Répondre au plus près aux besoins formulés par les familles et optimiser les taux d'occupation
- Faciliter la réponse aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence.
- Simplifier grâce à la PSU les modes de financement attribués aux établissements d'accueil du jeune enfant quels que soient le statut du gestionnaire ou les modalités d'accueil.

Il est important d'insister sur les éléments suivants:

• Pour le calcul des participations familiales le taux d'effort a été arrondi.

Cet élément est sans effet sur les recettes globalement versées aux gestionnaires en raison du mode de calcul de la PSU.

 Les structures doivent fournir les couches et les repas ce qui exclut l'application aux familles de suppléments ou de déductions en lien avec ces services. Des majorations peuvent être apportées au barème des participations familiales fixé par la Cnaf pour les familles ne résidant pas sur la commune d'implantation de l'établissement, pour les transfrontaliers et les familles ne relevant pas du régime général ou du régime agricole.

Vote: 27 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ RÉVISION DU MODE DE CALCUL DE LA TARIFICATION DES STRUCTURES PETITES ENFANCE

La tarification appliquée aux familles doit respecter le barème institutionnel des participations familiales. Ce barème établi par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) est appliqué à toutes les familles qui confient régulièrement ou occasionnellement leur enfant à un établissement d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la prestation de service unique.

Le montant de la participation de la famille est défini par un taux d'effort appliqué à ses ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

Tarification horaire = Ressources mensuelles x taux d'effort

Le Taux d'effort:

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif
1 enfant	0.06 %
2 enfants	0.05 %
3 enfants	0.04 %
4 enfants	0.03 %
5 enfants	0.03 %
6 enfants	0.03 %
7 enfants	0.03 %
8 enfants	0.02 %
9 enfants	0.02 %
10 enfants	0.02 %

Le taux d'effort est calculé sur une base horaire. Il se décline en fonction du type d'accueil et du nombre d'enfants à charge de la famille. Le tarif demandé aux familles est donc calculé sur la base des heures facturées aux familles

Pour le calcul des participations familiales le taux d'effort a été arrondi et se décline comme suit:

Le revenu plancher est à 588,41 € et le revenu plafond est à 4579,20 €.

Pour information, voici le taux d'effort antérieur:

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil régulier
1 enfant	0.06 %
2 enfants	0.05 %
3 enfants	0.038 %
4 enfants	0.033 %
Plus de 4 enfants	12 %*2.5/nombre de parts/200 heures

Exemple de calcul concernant l'évolution du tarif horaire:

Pour une famille avec 3 enfants et des ressources plancher:

- Avant le 1er septembre 2012: 588,41*0,038 % = 0,22 €
- Après le 1^{er} septembre 2012: 588,41*0,04 % = 0,23 €

Pour une famille avec 3 enfants et des ressources plafond:

- Avant le 1er septembre 2012: 4579,2*0,038 % = 1,74 €
- Après le 1^{er} septembre 2012: 4579,2*0,04 % = 1,83 €

31

Démocratie

Conseil Municipal

27

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) à charge de la famille même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

Les Ressources:

La détermination du montant des ressources à retenir s'effectue à partir de l'avis d'imposition. Pour l'année N du 1er janvier au 31 décembre, il faut prendre les revenus de l'année N-2.

Pour les salariés, les ressources mensuelles sont constituées de l'ensemble des revenus annuels perçus par la famille, hors prestations familiales, aides au logement et avant abattement des 10 %, divisé par 12.

Pour les employeurs et les travailleurs indépendants y compris auto entrepreneurs

Il faut prendre en compte les bénéfices retenus au titre de l'année N-2 pour un accueil en année N.

Pour les adhérents d'un centre de gestion agréé ou auto-entrepreneurs, il s'agit des bénéfices tels que déclarés.

Pour les non adhérents d'un centre de gestion agréé, il s'agit des bénéfices majorés de 25 % tels que retenus par l'administration fiscale.

Pour les personnes ayant opté pour le régime micro, il s'agit des bénéfices déterminés après déduction de l'abattement forfaitaire fiscal appliqué sur le chiffre d'affaires.

En cas d'absence de ressources, le taux d'effort s'applique sur un forfait minimum de ressources appelé « plancher » défini chaque année par la Caisse d'Allocations Familiales.

En cas de ressources supérieures au montant appelé « plafond » défini chaque année par la Caisse d'Allocations Familiales, le taux d'effort s'applique sur ce plafond.

Vote: 25 Pour.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEUR DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

En date du 29/06/2011, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a édité une nouvelle lettre circulaire ayant pour principal objet de rappeler et de clarifier les principes relatifs à l'application de la Prestation de service unique (PSU) versée aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Sa mise en œuvre se fait au fur et à mesure du renouvellement des conventions de financement en cours.

En l'occurrence, les conventions des trois structures Petite Enfance sont à renouveler respectivement :

Le 1^{er} août 2012 pour les 1001 Bulles, le 1er septembre 2012 pour le Carrousel des Bébés et le 7 septembre 2012 pour Terre d'éveil.

Il convient pour répondre à cette circulaire d'apporter quelques précisions aux règlements intérieurs des structures Petite Enfance.

Ces précisions sont:

Article 2: la nécessité de faire apparaître les modalités d'inscriptions

et d'attributions de place validées au Conseil Municipal le 20 décembre 2007 avec une dernière modification le 3 février 2010.

Article 3: La définition des conditions d'accueil d'un enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique.

"La structure a pour mission:

- l'éveil et l'intégration sociale des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique,
- l'accompagnement des parents dans leurs fonctions d'éducation et aide afin qu'ils puissent concilier vie professionnelle, vie familiale et sociale.

Les enfants présentant un handicap ou une maladie chronique compatible avec la vie de la structure sont admis sous réserve de l'étude du dossier, de l'avis du médecin de la structure et consultation de l'équipe.

Un projet individualisé est ainsi réalisé en prenant en compte les compétences de chacun, les besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne (jeux, repas, sommeil...). Un travail de collaboration est alors mis en place avec les autres intervenants associatifs et médicaux.

Un protocole d'accueil individualisé est mis en œuvre en fonction de la maladie ou du handicap: traitements et conduite à tenir en cas d'urgence."

Article 4: Dans les participations familiales, apparaissent les taux d'effort à appliquer aux ressources mensuelles en fonction du nombre d'enfants au sein de la famille.

Il faut préciser que la présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé) à charge de la famille même si ce n'est pas ce demier qui est accueilli au sein de l'établissement permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur.

Ces taux conformément à la nouvelle lettre circulaire éditée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales sont arrondis.

De plus, pour faciliter l'estimation des participations financières par les familles, est notée la formule de calcul.

Tarification horaire = Ressources Mensuelles x taux d'effort

Vote: 26 Pour et 1 Contre.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Prochains Conseils Municipaux:
- lundi 15 octobre, à 20h30
- lundi 12 novembre, à 20h30,
- lundi 17 décembre 2012, à 20h30,
salle du Conseil municipal
de l'Hôtel de Ville
Retrouvez l'intégralité des relevés des

conseils municipaux sur le site internet: www.mairie-serris.net

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Tribune de la majorité

On est plus fort ensemble!

L'histoire nous dira si l'intercommunalité deviendra ou non l'espace le plus pertinent pour penser l'action publique. Le 2 juillet dernier le Conseil Municipal de Serris s'est opposé majoritairement, en toute liberté, au projet de commune unique. Cette position a suscité des propos blessants et infondés dans 2 éditoriaux de revues locales de notre territoire. En dépit de ces écrits outranciers nous resterons attachés à renforcer une action communautaire au service de tous, tout en gardant notre liberté de penser.

À Serris, nous continuons à penser que Commune restera encore pour longtemps l'échelle de références au service de l'expression démocratique. Le processus de décentralisation a permis de rapprocher le citoyen de l'espace public. Son appropriation **éthique et responsable** enrichit le bien vivre ensemble.

C'est le cas de ces associations serrissiennes qui, jour après jour, œuvrent généreusement pour offrir des espaces d'échange, de liberté, de citoyenneté et... de fraternité.

MERCI à elles de montrer, par leur action, qu'il existe une véritable volonté d'ouverture vers l'autre.

MERCI à elles de montrer qu'il existe des engagements reposant sur des valeurs fortes, une référence pour notre jeunesse.

Avec les technologies modernes de communication, de nouvelles formes d'échanges s'expriment via des forums de discussion et ont fait émerger la "citoyenneté numérique". Si celle-ci constitue un nouvel outil de démocratie participative, il serait juste que son usage soit dans le même esprit: **éthique et responsable**.

Car "la bonne volonté peut faire autant de dégât que la méchanceté, si elle n'est pas éclairée..." (A. Camus)

Les élus de la Majorité

Tribune de l'opposition

Il y a là, à l'évidence, un déni de démocratie!!!

Lors du Conseil Municipal du 2 juillet, la majorité des élus s'est prononcée contre le processus de mise en place d'une commune unique. Nous nous félicitons de ce résultat que les élus de l'opposition de Gauche avaient appelé de leurs vœux. Dans un éditorial du journal du SAN du Val d'Europe, son Président nous a expliqué que les tenants du Non au projet avait fait un choix contestable. Nous ne pouvons pas accepter ce déni de la démocratie. C'est pourquoi, nous demanderons un droit de réponse dans ce même journal afin de dénoncer les propos outrageants.

Pour cette rentrée, nous interpellerons également les institutions compétentes concernant deux questions environnementales.

Pourquoi l'épandage du lisier de porc ou autres engrais a été possible sur les terres de Seine et Marne cet été entraînant de fortes odeurs nauséabondes dans l'atmosphère?

Par ailleurs, pourquoi, le trafic des autobus vers Serris est-il interrompu de la gare du Val d'Europe le weekend après 20 heures 45 et de la gare de Chessy à partir de 21 heures 15? Les Serrissiens ne méritent-ils pas qu'on prenne en compte leurs difficultés à circuler? Pour vous informer et nous retrouver: blog patrick.gueguen

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim, Texte remis pour le N° 76 le 11 septembre 2012.

33

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

Au Quo tidien

Économie

34

Une offre hôtelière facteur d'essor touristique

Pour des séjours professionnels ou pour des vacances en famille, la recherche d'hébergement de qualité et adaptée au budget reste toujours une priorité. La ville de Serris, située à seulement 30 minutes de Paris et à 3 minutes de la gare TGV, dispose d'une offre hôtelière diversifiée.

Depuis 2002, en plein cœur du centre urbain, l'hôtel 'Élysée Val d'Europe, établissement 3 étoiles, offre le cadre d'un véritable hôtel parisien. Vous apprécierez le charme de son architecture haussmannienne associé à des prestations de qualité. L'hôtel, entièrement rénové en 2011, dispose de 152 chambres, un bar, un restaurant et des salles de séminaires.



L'Hôtel Élysée Val d'Europe

Autre formule, pour celles et ceux qui préfèrent plus d'indépendance ou pour les familles, désirant être "comme à la maison", 2 résidences appartement hôtel sont également installées cours du Danube. Cette formule appartement hôtel, combine le confort d'un appartement avec les services d'un hôtel.

Depuis 2003, la résidence **Adagio** propose ainsi des appartements et des studios modernes tout équipés, allant du studio 3 personnes au 3/4 pièces 8/9 personnes, avec balcon ou terrasse. Cette résidence dispose de 290 appartements et d'une piscine extérieure chauffée.



Adagio

Autre appartement hôtel, **Séjours & Affaires Rive Gauche** établissement 2 étoiles, propose 90 appartements meublés et prêts à vivre, du studio au deux-pièces. À l'intérieur, l'espace a été pensé pour rendre le quotidien agréable: une kitchenette pratique et équipée, un espace salon chaleureux et un coin bureau avec accès Internet offert... Parmi les services optionnels, cette résidence propose le petit-déjeuner, un parking et une laverie selon vos besoins.



Séjours & Affaires Rive Gauche



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme,
et au Développement
Économique

L'ÉLYSÉE 7 cours du Danube www.hotelelysee.com

ADAGIO 42, cours du Danube www.adagio-city.com

SÉJOURS ET AFFAIRES RIVE GAUCHE 20, cours de Danube www.sejours-affaires.com

HIPARK 18, Cours de l'Elbe www.hipark-residences.com L'offre hôtelière à Serris va prochainement s'élargir avec l'arrivée d'une nouvelle résidence dans le centre urbain, **Hipark**, qui ouvrira ainsi ses portes en décembre 2012. Cette résidence de tourisme haut de gamme proposera 210 appartements élégants et très contemporains, du studio à la suite "Deluxe" décorés par

le designer Didier Gomez et entièrement équipés, avec un espace bureau et un coin cuisine. Hipark disposera également d'une salle de fitness, d'un sauna, d'une piscine extérieure et pour la clientèle affaires, d'un business comer et de 3 salles de réunion claires et lumineuses. Enfin, des services pratiques et bien-être "à la carte" seront proposés auprès de la conciergerie: cours de golf, pressing, soins et massage...



Hipark

Grâce à son offre hôtelière, sa situation géographique et son offre de services (gare RER, gare TGV à proximité, Centre Commercial Val d'Europe, La Vallée Village, de nombreux restaurants), Serris est un territoire propice à l'accueil d'un grand nombre de voyageurs désireux de se

Tone

Trans.

rendre à Paris, à Disney ou profiter des richesses du patrimoine de la Seine et Marne. Ainsi la ville participe de manière dynamique à l'essor touristique du secteur, comme d'ailleurs toutes les autres communes du secteur. Nous voyons là un argument supplémentaire pour avancer vers notre classement en zone touristique, classement que nous appelons de nos vœux depuis longtemps.

Du nouveau pour le classement de l'offre hôtelière

Suite à la loi du 22 juillet 2009 (applicable depuis le 28 décembre 2009), un nouveau classement hôtelier a été mis en place pour garantir au mieux la qualité de l'offre touristique. Il a également pour objectif de moderniser l'hôtellerie française afin de s'aligner sur les standards internationaux. Depuis cette loi, seuls les établissements classés selon les nouvelles normes peuvent indiquer une catégorie d'étoiles.

Ce classement concerne également les campings, les parcs résidentiels de loisirs, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les meublés de tourisme et les villages résidentiels de tourisme.

Le contrôle de ces hébergements est effectué par des organismes accrédités. Les hébergements doivent remplir un certain nombre de critères, 246 critères selon la catégorie de l'établissement, répartis en 3 grands chapitres: les équipements, le service au client et l'accessibilité, et le développement durable.

Afin de conserver le bénéfice des étoiles, ce classement, allant de 1 à 5 étoiles, sera désormais réévalué tous les 5 ans ; les étoiles demeurant un repère important et universel aux yeux de la clientèle.

Un Hôpital à Serris ... ou presque!

Le nouveau Centre Hospitalier de Marne la Vallée ouvrira en novembre prochain sur le site de la ZAC du Pré au Chêne à Jossigny et à proximité directe de notre commune!

Suite à la décision de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, l'hôpital de Lagny-sur-Marne, ne pouvant satisfaire les besoins hospitaliers du secteur à long terme, a été délocalisé à Jossigny. L'objectif ici était de répondre à l'augmentation de la population, avec un renforcement nécessaire de l'offre de soins et la mise en place d'un réseau inter hospitalier de l'Est francilien.

Ce centre hospitalier a été installé sur un terrain suffisamment grand pour permettre la construction d'un équipement modulable à capacité évolutive. Il bénéficie de locaux plus vastes et plus modernes, avec une capacité d'environs 600 lits et places. Cet hôpital comptera entre autres 11 blocs de chirurgie, une IRM, un plateau de cardiologie, un service de périnatalité, un service des urgences, un pôle psychiatrie, un laboratoire, un service de médecines internes et un pôle moderne de consultations externes.

Suivant une démarche de Haute Qualité Environnementale, un ensemble de dispositifs très élaborés a été mis en place permettant la maîtrise des consommations d'énergie. Des installations thermiques favorables aux énergies renouvelables permettront de chauffer les locaux avec un coût minimal et de préserver l'environnement. Une pompe à chaleur géothermale, via un système de forage à basse profondeur,

alimentera les bâtiments en calories, allégeant la consommation l'hiver, et rafraîchissant les locaux l'été. Son impact écologique sera ainsi limité. Les déchets générés seront également triés et conditionnés dans chaque unité qui les produira.

À seulement 10 minutes à pied de la station RER Serris-Montévrain-Val d'Europe, relié par une allée piétonne de 350 m, et à proximité immédiate de l'autoroute A4 et de la D 231, l'hôpital sera facilement accessible à toute la population de la région et encore plus pour les habitants de Serris.

De plus, une nouvelle voie dans le prolongement du cours du Danube, le cours de la Gondoire a été créée afin d'assurer la desserte du pôle hospitalier. Des couloirs dédiés à la circulation des bus et des pistes cyclables pour desservir l'hôpital ont été aménagés. 1100 places de parking et des garages pour les deux roues ont été prévus pour pouvoir offrir une capacité de stationnement importante.

L'actuel centre de Lagny-sur-Marne connaîtra des travaux d'amélioration et accueillera les services de gériatrie. La radiothérapie et la médecine nucléaire seront présentes au sein de ce centre hospitalier et seront gérées par des groupes privés. Les deux hôpitaux travailleront ensemble et en collaboration avec les hôpitaux de Meaux et de Coulommiers dans une démarche de projet médical de territoire.

L'implantation de ce centre hospitalier à proximité directe de notre commune facilitera l'accès aux soins pour les Serrissiens. Elle devrait entraîner également des retombées économiques pour les commerces de notre commune, en raison du nombre potentiel de visiteurs.



Équipements

37

Les Valeuropéens se sont jetés à l'eau!

Après le passage de la commission de sécurité, le centre aquatique du Val d'Europe a enfin ouvert ses portes le samedi 1^{er} septembre pour le plus grand plaisir de tous.





Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire

Délégué au Sport

et à la Jeunesse

Le centre aquatique du Val d'Europe, situé à Bailly-Romainvilliers mais à proximité directe de notre commune, a été inauguré, le samedi 1^{er} septembre.

Dès 14 h 30, le public a pu découvrir et tester cette première piscine d'Europe chauffée par des ordinateurs et profiter des nombreuses infrastructures du centre aquatique. À cette occasion, et de part la volonté des élus du SAN et du groupe Carilis, l'entrée était offerte à tous les Valeuropéens.

Près de deux mille personnes se sont déplacées pour profiter de cette journée inaugurale.



Pour faire face au nombre conséquent de personnes et pour permettre à tous d'accéder à la piscine, un système de rotation de deux heures a été mis en place. À l'extérieur, 800 personnes ont opté pour un ticket leur permettant de revenir avant la fin septembre.

De nombreuses animations ont également ponctué cet après midi d'ouverture: animation musicale avec un DJ, des structures gonflables et des jeux pour enfants.

En ce jour d'inauguration, la piscine, victime de son succès, a montré à quel point elle était attendue de tous!

Comme tout nouvel équipement, le centre aquatique aura besoin d'une "période de rodage". En effet, des ajustements se font au fur et à mesure, et si certains problèmes comme le nettoyage, l'attente aux caisses, les cours d'aquagym ou encore la tarification des collégiens et des lycéens ont été solutionnés, il reste encore à faire.

Le SAN du Val d'Europe est à l'écoute des valeuropéens et reste vigilant.

Économie

38

Ludendo choisit Serris pour son siège social

Le groupe Ludendo, l'un des leaders européens du commerce spécialisé en jeux et jouets, a choisi Serris pour l'implantation de son futur siège social opérationnel. Il ouvrira ses portes en avril 2013, dans le Parc International d'Entreprises de Serris/Val d'Europe.



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à L'Urbanisme,
et au Développement
Économique

Le jeudi 20 septembre, la première pierre du futur siège social opérationnel du groupe Ludendo a été officiellement posée à Serris. Notamment connu pour la Grande Récré, magasin présent au centre commercial Val d'Europe, le groupe Ludendo possède également les enseignes Hamley's, Starjouet, Franz Carl Weber et ruedelafete.com... Ayant le besoin de se renforcer en terme d'organisation, Ludendo devait disposer de locaux adaptés et disposer de réserve foncière suffisante pour leurs futurs agrandissements. M. Jean-Michel Grunberg Président du groupe a déclaré, lors de la cérémonie de la première pierre du siège social avoir choisi Serris pour "la très grande qualité de son environnement. Nous sommes dans une ville agréable, entourée de villes agréables à taille humaine, c'est important. Nous disposons d'équipements importants, de transport à la fois très pratiques au plan local, mais également au plan international."

Le futur siège opérationnel du Groupe Ludendo sera situé dans la Zone d'Aménagement Concerté du Prieuré. Respectueux des valeurs de développement durable défendu par la commune, Il sera composé à son ouverture de trois bâtiments distincts, pour une superficie totale de 6 242 m:

 Un immeuble de bureaux Haute Qualité Environnementale sur 3 niveaux qui sera labellisé Bâtiment Basse Consommation. Il intégrera de

- nombreuses technologies: pompe à chaleur réversible, double baies à triples vitrages avec une protection solaire active et luminaires fluo compacts à cellule photométrique.
- Un deuxième bâtiment dédié à la restauration avec un espace de détente, intégré au cœur du parc.
- Un troisième bâtiment comprenant une salle multi activités et l'école de formation du Groupe qui accueillera dès la première année 700 stagiaires.

Le bâtiment principal sera également pourvu d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque.

Le siège opérationnel du Groupe Ludendo sera conçu pour avoir un "esprit campus, favorisant les



M. Gayaudon, Maire de Serris et M. Grunberg, Président du groupe Ludendo, ont posé la 1ère pierre du futur siège social du groupe Ludendo.

Si tout le monde se félicitait lors de la pose de la première pierre de l'arrivée du siège social leader français du commerce de jeux et jouet, celle-ci n'aurait pu avoir lieu sans les interventions décisives de M. Denis Gayaudon, Maire de Serris, Anicet Fabriano, Maire adjoint délégué à l'urbanisme et

au développement économique et de M. Alain Chitrit, conseiller municipal.

L'arrivée d'un nouveau siège social sur Serris, après notamment celui de la Chambre de Commerce et d'industrie de Seine et Marne, montre la volonté des élus de Serris d'aménager notre commune en conciliant l'équilibre entre activités et habitat, et de favoriser la création d'emplois sur la commune, gage d'un développement harmonieux de notre ville.

39



Installation de la CCI

Le 9 juillet dernier, le nouveau siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Seine et Marne a ouvert ses portes à Serris.

La CCI est un organisme chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service et de leur apporter certaines aides. Elle accompagne les entreprises dans les mutations tout en veillant à la cohésion et à l'équilibre du territoire.

Située dans le parc d'entreprises de Serris/Val d'Europe, la CCI de Seine et Marne est destinée à accueillir 200 collaborateurs. Ces derniers sont mobilisés sur l'ensemble du territoire départemental pour soutenir, fédérer et accompagner au quotidien plus de 42 000 entreprises.



L'inauguration de ce tout nouveau siège à eu lieu le 27 septembre dernier en présence de madame la préfète de Seine et Marne.

CCI Seine-et-Marne

1 avenue Johannes Gutenberg - Serris CS 70 045 - 77 776 Marne la Vallée CEDEX Tél.: 01 74 60 51 00

Au Quo tidien Économie



Nouveaux commerces et services



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à L'Urbanisme,
et au Développement
Économique

Nett de v

NETALIANS

Nettoyage courant et industriel, vitrerie, remise en état, décapage, nettoyage de véhicules sans eau.

19 boulevard Robert Thiboust - 77 700 Serris Tél.: 0826 206 301 - Fax: 0826 104 238

Courriel: netalians@orange.fr Site internet: www.netalians.fr

La clinique vétérinaire de Serris déménage

Depuis le 24 septembre, la "clinique vétérinaire de Serris" a rejoint le Forum du Parc II, au 2 avenue Christian Doppler 77 700 Serris. Les coordonnées téléphoniques restent inchangées : 01 60 43 02 84. Retrouvez toutes les informations sur le site internet : www.veterinaireserris.com

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE SERRIS

Netalians

Médecine, Chirurgie, Hospitalisation, Radiologie, Laboratoire / Chien, Chat, Furet, Lapin et Rongeurs Consultations sur rendez-vous:

- lundi, mardi, mercredi, vendredi: 9 h 00-12 h 00 et 14 h 30-19 h 00
- Jeudi 14 h 30-19 h 00 Samedi 9 h 00-15 h 00

Fête des Commerçants

Le samedi 15 septembre dernier, l'Aceps (Association des Commerçants et Entreprises pour la Promotion de Serris), soutenue par la commune et par la Chambre de Commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, a organisé une fête sur la place de Saria, dans le bourg de Serris.

La pluie, cette fois-ci n'était pas au programme. Les membres du bureau de l'association, ont participé activement à cette soirée et les Serrissiens ont pu bénéficier d'une animation supplémentaire.

De nombreux lots ont été gagnés et le DJ Chris Laser a mis en une bonne ambiance tout le long de la soirée. Des remerciements reviennent à ces bénévoles actifs participant à la promotion de la ville.



Au Quo tidien Économie

41

La SIMT s'installe à Serris

Désormais, le Forum du parc II de Serris accueille le siège social du Service de Médecine et de Santé au Travail (SIMT).

Le SIMT est une association agréée par le Ministère du Travail, qui s'occupe de la prévention des atteintes à la santé des travailleurs (accidents du travail, maladies professionnelles). Elle conduit des actions de santé au travail et suit les travailleurs tout au long de leur parcours professionnel. Le SIMT conseille les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin, de prévenir, d'éviter ou de diminuer les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail.

Pour assurer ses missions, des équipes pluridisciplinaires sont en place, composées de

docteurs en médecine, d'infirmiers et de professionnels techniques et administratifs, tous spécialisés en santé du travail. Sur place, un cabinet médical permet de recevoir les salariés de ses entreprises adhérentes.

En s'implantant dans le Parc international d'entreprises Paris-Val d'Europe, le SIMT se place directement au cœur du monde de l'entreprise et pourra ainsi assurer efficacement sa mission.

SIMT

Forum du parc 2 - bâtiment C 4 avenue Christian Doppler 77 700 SERRIS



Au Quo tidien Cadre de vie



La taille des haies: le rôle de chacun

Afin d'éviter des accidents, il est obligatoire de procéder à l'entretien des haies. En effet, une haie non entretenue peut rendre difficile la circulation sur le trottoir des personnes avec poussette et des personnes handicapées. Elle peut également masquer des panneaux de signalisation routière.

Afin de garantir un cadre de vie agréable pour tous, voici un petit rappel des rôles de chacun concernant la taille des haies au sein de la commune.

Le rôle de la commune

La taille des haies appartenant au domaine public est effectuée par les Services techniques de Serris. Ne pouvant être réalisée simultanément sur toute la commune, la taille des haies s'effectue en plusieurs passages, en fonction du degré de sécurité. Il n'existe pas de priorité de passage entre une rue et une autre. Les "points critiques", pouvant causer des problèmes de visibilité vis-à-vis de la route et des piétons ou de problèmes de passage dans des allées, sont traités en priorité; comme par exemple les passages piétons, les entrées de garage et les sorties de lotissements.

Les agents interviennent dans un premier temps uniquement sur la largeur de la plante, les coupes en hauteur étant faites dans un second temps afin de pouvoir intervenir sur d'autres quartiers dont la taille sécuritaire devient urgente.

Le rôle des Serrissiens

Les végétaux plantés en bordure de voies communales et de chemins ruraux sont soumis à la réglementation. Tout comme les services municipaux, les riverains doivent s'assurer que les haies sont taillées de manière à ce qu'elles n'empiètent pas sur la voie communale et ne provoquent aucune gêne. Les arbres, branches ou racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent également être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.

Lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage des arbres situés sur les propriétés riveraines, les rues et les trottoirs ne doivent pas être encombrés, ni la circulation entravée ou gênée.

La responsabilité d'un propriétaire ne respectant pas ces règles pourrait être engagée en cas d'accident.

Mesures prescriptives

En cas de danger grave ou imminent, le Maire peut décider de faire abattre des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique.

Si les démarches amiables restent sans effet, le Maire adresse alors au propriétaire une lettre de mise en demeure de faire cesser le danger. Si aucune démarche n'a été effectuée par le propriétaire, dans le délai demandé, le Maire peut, par arrêté, faire procéder d'office à l'abattage. Ce délit est passible d'une amende de 5^e classe (soit 1500 euros). De plus, l'infraction à un arrêté de Police du Maire est sanctionnée par une amende de 1^{re} classe (soit 38 euros).



Association

Le Rotary Club du Val d'Europe

Le Rotary Club du V@l d'Europe est prêt pour cette nouvelle année 2012-2013, avec de multiples activités en projet.

Ainsi, le samedi 13 octobre prochain, à 20 h 45, une belle soirée théâtre est organisée au centre culturel Marc Brinon de St-Thibault-des-Vignes, avec les clubs voisins (réservation www.rotarychelles.fr). Le bénéfice de cette représentation unique

est destiné au financement d'une salle de classe pour le Centre hospitalier de Marne-la-Vallée.

Les vendredi 23 et samedi 24 novembre 2012, les membres du Rotary Club Val d'Europe organisent la collecte des denrées alimentaires au magasin Auchan du centre commercial du Val d'Europe pour les bénéficiaires de la Banque Alimentaire Paris Île de France (BAPIF). Chaque année depuis 10 ans, grâce

à la générosité des clients et des citoyens du Val d'Europe, il est collecté environ 8 tonnes de denrées. En novembre 2011, une bonne partie de cette collecte avait été reversée à l'OASIS, l'association gérant l'Épicerie Solidaire de la Ville de Serris avec l'accord de la BAPIF.

Le samedi 1er décembre 2012 (20h, en l'Église Notre Dame du val de Bussy Saint-Georges), un spectacle est proposé par le Rotary International, au profit de l'association "Voix en Développement". Il s'agit de "Carmen citoyenne?..." d'après l'œuvre de G; Bizet, avec la participation de la Malika Bellaribi-Le Moal, de l'orchestre symphonique des conservatoires de

> Val Maubuée et Jean Sébastien Bach de Bussy-Saint-Georges, sous la direction de Jean-Michel Henry.

> Du 23 au 26 juin 2013, la convention internationale nous mènera au Portugal, à Lisbonne.

Tout au long de l'année seront organisées des conférences et des formations sur des sujets multiples, et d'autres événements dont le Rotary vous réserve la surprise. Les fonds récoltés par les activités sont reversés notamment à des associations





(N° agrément W771002234) regroupant des hommes et femmes qui, à côté de leur vie professionnelle, offrent du temps bénévole à l'organisation de diverses manifestations sociales, éducatives, culturelles. Les réunions sont organisées chaque jeudi, en soirée, sauf en période de vacances, à la Brasserie FLO de Chessy.

Si vous êtes intéressés pour en savoir plus ou participer à ces activités, n'hésitez pas à contacter le Rotary : contact@rotary-club-valdeurope.org

Développement Durable



Le Gaz de Schiste

La France a été le premier pays à interdire "l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique". C'était le 13 juillet 2011. Malgré cela, la mobilisation citoyenne ne faiblit pas face au lobby pressant des industriels qui voient dans cette nouvelle ressource la clé d'une révolution énergétique. Le débat sur la politique énergétique lancé par le gouvernement promet d'être passionnant et mérite toute notre attention...

GAZ DE SCHISTE



La mobilisation nationale avait poussé le gouvernement à proposer un moratoire puis cette loi du 13 juillet 2011.

Au moment où des travaux de forages vont reprendre cet automne notamment en Seine et Marne, malgré l'interdiction d'une loi controversée, il nous est apparu important de proposer une seconde motion:

Pour mémoire et tel que nous l'avions présenté dans la motion votée en Conseil Municipal le 26 avril 2011, le gaz de schiste est un gaz naturel de type non conventionnel, emprisonné dans du schiste, dont l'extraction est longtemps demeurée impossible, économiquement et physiquement.

En 2005, les États-Unis ont développé une technique d'extraction, suite à une dérogation aux lois environnementales dont a pu bénéficier le secteur de l'énergie. Cette technique consiste à injecter des millions de litres d'eau et des produits chimiques dans le soussol pour fracturer le schiste et autoriser l'extraction du gaz ainsi libéré: c'est ce que l'on appelle la fracturation

hydraulique. Les réserves mondiales ont été alors estimées à 250 années de consommation.

Si ces gisements de gaz constituent un nouveau potentiel énergétique et donc un fort attrait économique, ce procédé n'est malheureusement pas sans conséquence pour l'environnement et comporte des risques pour la santé. Ceci a été démontré dans de nombreux rapports, comme celui de l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement et plus récemment celui plus accablant du

Commissaire au Développement Durable sur la gestion gouvernementale dans le dossier du gaz de schiste au Canada.

Aujourd'hui, le Décret du 13 juillet 2011 interdit bien la fracturation hydraulique (seule technique d'extraction disponible) sur le territoire, mais dans le même temps permet des dérogations à des "expérimentations à seules fins de recherches scientifiques".



Martine OFFROY 1re Adjointe au Maire Déléguée au Développement Durable

Par ailleurs, le rapport final de la mission d'inspection issue des ministères de l'Écologie et de l'Industrie a été rendu public le 22 mars dernier. Les experts se montrent favorables à l'exploration des gaz et huiles de schiste, arguant de l'utilité de connaître précisément le potentiel des richesses du sous-sol français au nom de l'économie nationale et de l'emploi et de la réduction de la facture énergétique. Ce rapport recommande un nombre limité de forages par fracturation hydraulique mais prône toutefois un strict encadrement et un contrôle public des forages. Ce rapport prévoit un calendrier sur 2 ans, précisant que les premiers carottages auront lieu dans le Bassin Parisien.

Également le 22 mars, un nouveau décret a été voté, il porte sur la création d'une commission nationale d'orientation et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux ce qui était prévu au moment de l'adoption de la loi du 13 juillet 2011 (l'article 4 ouvrait le droit à l'expérimentation après avis de cette commission).

À ce jour, les forages en Guyane ont repris et les permis de recherche en France n'ont pas été annulés (hormis 3 sur les 64). Pire, il semblerait que les travaux à Doue, en Seine-et-Marne doivent démarrer à l'automne.

Au niveau de l'Europe, le sujet a été débattu au parlement européen suite à la présentation d'un rapport par un député polonais qui a créé de fortes polémiques. Pour l'instant, seules la France et la Bulgarie ont interdit l'exploitation. Une étude d'impact officielle est attendue pour la fin de cette année au parlement européen.

Au niveau mondial, les États-Unis et le Canada exploitent cette ressource non conventionnelle depuis des années au mépris des dégâts sur l'environnement et se targuent d'avoir une indépendance énergétique pour 100 ans. De nombreux autres pays se sont lancés dans l'exploitation de cette nouvelle ressource, devenue un enjeu énergétique.

La France se placerait dans le Top Dix des réserves gazières. Depuis le début de l'année, 14 nouveaux permis ont été déposés (11 concernent la Seine et Marne).

Le 1^{er} ministre vient de promettre une profonde réforme du Code Minier.

Devant le puissant lobbying des industriels, les travaux de forage ont repris dans certains secteurs et les demandes de travaux de forage se sont démultipliées, notamment en Seine et Marne, aux portes du Val d'Europe et donc de notre commune.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal du 24 septembre 2012 a accepté à l'unanimité cette seconde motion. Il réitère ainsi sa demande d'abrogation de tous les permis d'exploration et d'exploitation du gaz et des huiles de schiste selon les modes d'extraction connus à ce jour sur l'ensemble du territoire, dans l'attente de la réforme du Code Minier, des incidences de la Conférence environnementale du 14 et 15 septembre et du grand débat sur la transition énergétique d'ici fin 2012.



CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE DES 14 ET 15 SEPTEMBRE DERNIER: bilan mitigé pour certains, mais les annonces sont globalement bien accueillies.

LES PRINCIPALES MESURES POSITIVES:

- Création d'un rendez-vous annuel dans la continuité du Grenelle
- Mise en place d'une feuille de route par ministère
- Annonce de la fermeture de la Centrale de Fessenheim en 2016
- Annonce d'une agence de la biodiversité
- Tarification progressive de l'électricité, du gaz et de l'eau.
- Rénovation énergétique d'un million de logements avec amélioration des dispositifs d'aide et création d'un guichet unique
- Rééquilibrage du mix énergétique (50 % de la part du nucléaire d'ici 2025)
- Soutien au solaire, à la biomasse, géothermie, réseaux de chaleur et énergie marine
- Création d'un Conseil national de la mer et du littoral
- Augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)
- · Augmentation du niveau de malus automobile
- Modification de la Loi sur la RSE (responsabilité sociale et environnementale) des entreprises
- Lutte contre l'artificialisation des sols

Concernant l'exploitation du gaz de schiste, malgré l'annonce de l'annulation de 7 permis, le débat ne semble pas totalement épuisé...

Le MEDEF, quant à lui, a qualifié la conférence "intéressante et utile" mais regrette une disproportion entre les représentants des ONG et le milieu économique.

Le débat sur la transition écologique doit s'ouvrir cet automne pour aboutir à un projet de loi de programmation avant l'été 2013.

Agenda Serris

FERME DES COMMUNES

Samedi 20 octobre 2012, 21 h 00

Zone Libre "Dr Jekyll & Mr Hyde"

Ciné concert - Durée: 1 h 00 - À partir de 10 ans

Vendredi 9 novembre 2012, 21 h 00

Mélange deux temps

Humour-Clown-Visuel - Durée: 1 h 30 À partir de 8 ans

Vendredi 16 novembre 2012, 20h30

Conférence culturelle : autour de l'œuvre d'Edward Hopper

Entrée libre

Mercredi 21 novembre 2012, 10 h 00 et 16 h 00

Don Cristo Loco

Jeune public - Théâtre de mains et d'objets Durée: 50 min - À partir de 6 ans

Vendredi 7 décembre 2012, 20 h 30

Conférence culturelle : autour de l'œuvre de Salvador Dali

Entrée libre

Samedi 15 décembre 2012, 21 h 00

Crise de foi - Sophia Aram

Humour - One woman show - Durée: 1 h 30 À partir de 10 ans

Vendredi 11 janvier 2013, 20 h 30

Conférence culturelle : le pop'art

Entrée libre

SPORT

Mardi 30 octobre 2012, 20 h 00

Championnat de France Pro B féminine: L'ATTS Serris reçoit Etival-Raon ASRTT

gymnase Éric Tabarly - Entrée libre renseignements: www.attserris.fr

Mardi 27 novembre 2012, 20 h 00

Championnat de France Pro B féminine: L'ATTS Serris reçoit Beauchamp CTT

gymnase Éric Tabarly - Entrée libre renseignements: www.attserris.fr

INFO MUNICIPALE

Lundi 15 octobre 2012, 20h30, lundi 12 novembre 2012, 20h30 lundi 17 décembre 2012, 20h30

Conseils Municipaux

Dimanche 11 novembre 2012, 11 h 00

Cérémonie du 11 novembre

départ du cortège à la Mairie du Bourg

Mercredi 19 décembre 2012

Ramassage des ordures extraménagères

